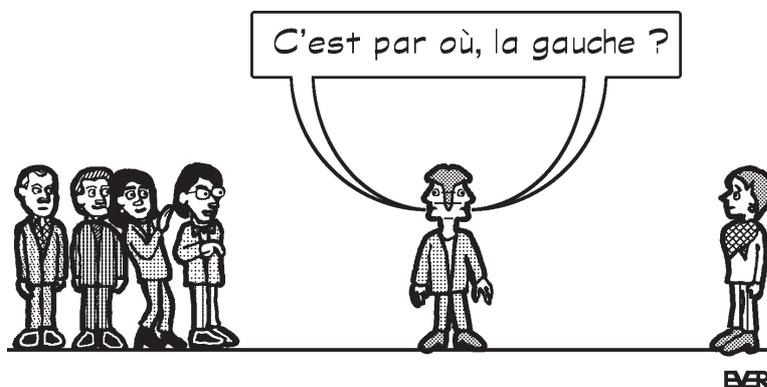


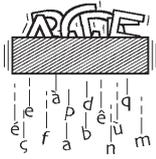
Edito

Mais où est la gauche ?

« Dans la démocratie, je ne méprise pas les manifestations mais je demande aux leaders syndicaux de ne pas mépriser le Parlement », a déclaré Jean-Pierre Raffarin à la suite de la manifestation des syndicats français qui entendaient dénoncer la volonté du gouvernement français de détricoter un acquis social historique : la réduction du temps de travail à 35 heures/semaine. Le mépris de la volonté de la grande majorité des Français est symptomatique du peu de considération de la droite libérale européenne pour ses concitoyens et, inversement, de sa grande considération pour les lobbies patronaux !



La Belgique ne fait malheureusement pas exception. Après un plan de chasse aux chômeurs appliqué grâce à l'onction socialiste (cf. page 16), voilà qu'un préaccord interprofessionnel (cf. page 24) est en voie d'application sans même que les seuls représentants de la gauche au gouvernement ne lèvent un sourcil. S'il fut rejeté par la FGTB à 52 % et accepté par la CSC à 75 %, dans les deux organisations la réalité du poids du refus fut bien plus importante. Notre « Régent » va faire la cour aux altermondialistes de Porto Alegre (cf. page 32) mais n'est pas capable d'un minimum de cohérence en agréant le projet d'accord négocié vaille que vaille — ne soyons pas trop exigeant en ces temps de disette sociale — de quelques minimes contreparties aux avantages acquis par les patrons ! Mais ne nous trompons pas d'adversaires. C'est bien la FEB et ses acolytes qui réclamaient d'absurdes reculs d'acquis sociaux.



Sommaire

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s)

Collectif	page 4 à 7
Conseil d'animation du 26 janvier (<i>Claude Adriaenssens</i>)	4
L'emploi convenable = ?? (<i>Luca Ciccìa</i>)	6
Invitation à notre assemblée générale	7
Echos	page 8 à 15
<i>Forum social de Belgique</i> : Appel de Bruxelles	8
Manifestations du 19 mars 2005	9
<i>Entraide et fraternité</i> : Agir pour atteindre les objectifs du millénaire	10
<i>Réseau Action contre la spéculation financière</i> :	
Pas de justice sociale... sans justice fiscale !	11
<i>Front commun SDF</i> : Anvers, ville sécurisée	15
Plate-forme stop chasse aux chômeurs	page 16 à 21
Tout va très bien madame la ministre ! (<i>Yves Martens</i>)	16
L'accompagnement existe, je l'ai rencontré ! (<i>Yves Martens</i>)	18
Informé pour (se) défendre (<i>Thierry Balsat</i>)	19
Chasse aux chômeurs : stop ou encore ?	20
A lire, à débattre	page 22 à 35
La faible participation des personnes qui vivent la pauvreté (<i>D.D.Zintégré</i>)	22
Accord interprofessionnel : Non, non, non (<i>Luca Ciccìa</i>)	24
Savoirs, apprentissages de base et exclusion sociale (<i>Bernard De Commer</i>)	27
L'école de demain : balayer gratos dans une usine ? (<i>Didier Lebbe</i>)	30
Echos de Porto Alegre (<i>Didier Coeurnelle et Philippe Paermentier</i>)	32
Charité et solidarité (<i>Hugues Le Paige</i>)	34
Tsunami : les catastrophes oubliées par l'homme (<i>Denis Grégoire</i>)	35
Courrier des lecteurs	page 36 et 37
Agenda	page 38

Bienvenue au Conseil d'animation

A notre dernière assemblée générale, nous avons décidé de tenir tous les deux mois un conseil d'animation. Celui-ci aura en général lieu **le dernier mercredi du mois impair** (sauf en juillet !), **de 20 h pile à 22 h poil**... 41 rue Philomène, à 1030 Bruxelles.

Ce conseil d'animation a pour objectif de permettre l'échange d'informations entre les différents groupes actifs sur le terrain de l'exclusion : mieux connaître les actions en cours des un(e)s et des autres, pour être plus forts et plus efficaces. Vous êtes tou(te)s bienvenu(e)s !

Renseignements : Yves Martens, tél. 02-218.09.90 ou <info@asbl-csce.be>

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Luca Ciccìa, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne Kervyn, Yves Martens, André Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt

Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Edito (suite)

Comme en France, la logique belgo/socialiste/libérale/patronale veut que pour gagner le minimum vital il faille travailler plus. « *Vous voulez régler le problème de l'emploi : travaillez plus, faites des heures supplémentaires !* ». Que la Belgique soit le royaume de l'absurde c'est connu, mais l'Europe entière est touchée par ce sombre mal. La dernière sortie de Barroso fut du même acabit : « *La stratégie de Lisbonne n'a pas donné tous les résultats escomptés : évacuons l'objectif d'emploi et privatisons les services...* » Aura-t-il le même respect que Raffarin pour les manifestants qui ce 19 mars à Bruxelles (cf. page 8 et 9) réclameront — notamment... — une Europe sociale et le retrait de la directive Bolkestein ?

Mais où est la Gauche ? En Belgique, cette espèce est en voie de disparition. Dernière sortie en date d'un ministre socialiste flamand : il faut « *supprimer les handicaps salariaux avec les pays voisins en limitant fortement les hausses salariales tout en diminuant les cotisations des employeurs et les charges sur les revenus du travail* » On croit rêver ! Il bosse pour qui, lui ? A-t-il oublié que ce qu'il appelle « charge » n'est que notre salaire indirect socialisé que la Gauche revendiqua. Il permet notamment à tout un chacun de disposer de soins de santé de qualité à prix abordable, ainsi que d'une (pré)pension après une dure vie de labeur. Ah j'oubliais, la prochaine salve d'attaque aura pour cible les prépensions. Il paraît que « *nos pauvres petits vieux aimeraient tant travailler plus !* »

Quelques chiffres pour conclure : la pension moyenne s'élève à 32,1% du salaire moyen (le ministre socialiste flamand précité dira sans doute que c'est parce que les salaires sont trop élevés, lui qui déclare que « *les syndicats doivent arrêter de dire à leurs membres que les niveaux de salaires sont insuffisants* ») ; la part salariale dans la valeur ajoutée du secteur privé a baissé de 1,4% sur la période 2003-2004 ; on a franchi la barre des 5.000.000 de chômeurs en Allemagne. Mais où est la gauche, que fait-elle ? Je lance un avis de recherche, un SOS : « *Jeune syndicaliste de gauche militant dans la lutte contre l'exclusion cherche soutien urgent auprès de politiques de gauche* »... « *Y en a pas un sur cent mais pourtant ils existent* » chantait Ferré à propos des anarchistes.

Politiques de gauche, si vous existez encore — heureusement oui — faites-vous davantage entendre au quotidien. Osez dire NON à l'ultralibéral projet de Constitution européenne et **rejoignez-nous ce 19 mars dans les rues de Bruxelles** car la gauche sans la rue, c'est la droite !

Luca Ciccia, vice-président.
8 février 2005.

Merci pour vos dessins !

Sans illustrations (im)pertinentes, nos articles seraient bien moins agréables à lire. C'est pourquoi nous remercions encore notre dessinateur attiré, Eduard Verbeke, qui nous crée des petits trésors sur mesure ainsi que d'autres humoristes qui acceptent ponctuellement de nous offrir l'un ou l'autre de leurs dessins existants. Dans ce numéro, les auteurs suivants nous ont fait ce beau cadeau : Pierre Kroll (www.kroll.be) et Titom (http://bxl.attac.be/spip/rubrique.php?id_rubrique=12).

Conseil d'Animation du 26 janvier 2005

Claude
Adriaenssens.

Actualité dans nos associations

Près de 30 personnes se sont retrouvées pour débattre avec **Emmanuelle Devillé** (*Service pauvreté du Centre pour l'Egalité des Chances*) et **Annette Perdaens** (*Observatoire bruxellois de la santé et du social*) des différents rapports sur la pauvreté.

Avant le débat, chaque association a pu faire le point sur son actualité. Nous avons ainsi évoqué le memorandum sur l'accès aux soins de santé du *Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté* (cf. JdC n°44, p.28) ; le *Conseil consultatif des usagers du CPAS d'Anderlecht* (cf. JdC n°44, p.25 et n°46, p.21) où Chantal de Molina siège pour le Collectif (poste d'invité permanent, comme observateur) ; le *Conseil consultatif du CPAS d'Ixelles* où André Sandra siège en qualité de vice-président et d'usager du CPAS ; la participation des *Equipes Populaires* à la campagne sur le surendettement et leur attention portée à présent sur l'Energie en terme d'accès et d'excès ; le travail de *Kairos Wallonie-Bruxelles* sur les questions des mécanismes financiers qui conduisent à l'exclusion ; les conférences-débat du *Forum social de Bruxelles* en préparation à la manifestation du 19 mars (cf. Agenda) ; l'action de la *Plate-forme contre la chasse aux chômeurs* (cf. page 17) ; la création de la *Plate-forme pour le non à la Constitution européenne* (cf. JdC n°47, p.16) ; l'octroi à *FLORA* du prix de la Fondation Princesse Mathilde ; le travail de la *Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles* (article dans notre prochain numéro) ; le projet de Forum sur l'emploi convenable (cf. page 6) ; les efforts que fait le *Comité de défense des citoyens de la Ville de Bruxelles* pour que les personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion puissent s'exprimer ; la collaboration de la *Ligue Belge des Droits de l'Homme* (section Bruxelles) avec les associations qui luttent dans le domaine du Logement ; le projet de l'*Observatoire de la santé et du social à Bruxelles* d'un atlas cartographiant les besoins et services offerts par quartier.

Dixième anniversaire du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP)

Emmanuelle Devillé présente les activités

prévues dans le cadre du 10^{ème} anniversaire du RGP. Le RGP paraît pour la 1^{ère} fois en 1994-95 et réunit des contributions et analyses en vue de dégager des recommandations pour avoir un outil structurel de lutte contre la pauvreté. Le Service Pauvreté du Centre pour l'Egalité des chances prépare aujourd'hui le dixième anniversaire. Il intervient pour le contenu. La Fondation Roi Baudouin quant à elle est chargée de l'organisation/intendance des événements ainsi que des invitations.

Objectifs :

- inventorer et présenter les résultats, effets et perspectives ;
- sensibiliser tous les acteurs via de grands débats de société ;
- renforcer les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Le service veut mobiliser, dialoguer et arriver à des recommandations pour lutter contre la pauvreté. Il s'agit de préparer des concertations provinciales, regroupant des associations d'usagers, des syndicats, les organismes régionaux de l'emploi, l'union des villes et communes, etc. La composition varie en fonction du thème. Ces groupes préparent des notes sur leur thème de travail : par ex. aide sociale, logement, santé, emploi, vie familiale, enseignement.

Un événement public d'une journée aura lieu normalement en juin à Bruxelles. On pourra pointer les choses à faire afin d'élaborer un agenda d'une réflexion à mener par la suite. Il s'agira de rassembler à nouveau les groupes pour approfondir après l'événement.

Il est question ensuite de publier un rapport tous les 2 ans où il s'agirait d'évaluer, avec les gens concernés, les politiques menées en terme d'avancées et de recul. On aborderait également la question des revenus dans une approche transversale des problématiques.

Avec les participants au conseil d'animation, on s'interroge et on débat sur la réactualisation des indicateurs pris en compte et les instruments d'évaluation. Ça fait longtemps qu'on débat et qu'on fait des plans mais qu'est-ce qui change vraiment ? Par quels processus va-t-on élaborer des propositions d'actions ? Quel lien avec ce qui se fait au

Collectif

niveau européen en matière de lutte contre la pauvreté ? Il faut être concret et souligner les quelques avancées positives quand il y en a. Il faut suivre pas à pas les réalisations qui suivent éventuellement les promesses faites...

9^{ème} Rapport sur la pauvreté à Bruxelles

Annette Perdaens explique le travail que fait l'Observatoire de la santé et du social à Bruxelles et qui débouche sur un rapport annuel et une table ronde au Parlement bruxellois. Les indicateurs partiels et administratifs sont insatisfaisants. Les données ne sont pas faciles à obtenir, par exemple des CPAS. Ne faudrait-il pas faire à présent un rapport d'évaluation sur les 9 rapports précédents plutôt qu'un dixième ? Et évaluer ce qui a été concrétisé des recommandations répétées année après année...

Annette répond que leur travail est de réaliser le rapport et de formuler des recommandations qui sont répétées lorsqu'elles ne sont pas suivies d'effets. Pour ce qui est d'appliquer ces recommandations, la balle est dans le camp des politiques ; le rôle des associations est de faire pression sur eux.

Plans élaborés par le Service pauvreté du Centre pour l'Égalité des Chances

Le Centre pour l'Égalité des Chances veut évaluer les politiques avec les gens. Il travaille dans le cadre des politiques d'inclusion sociale (PANincl) que les gouvernements européens se sont engagés à mener au niveau national par des plans nationaux d'inclusion sociale. Ce sont des mesures ponctuelles qui sont prises, mais la Belgique se distingue par la qualité et le caractère progressiste de ses plans par comparaison avec les autres pays. L'enjeu pour le Centre consiste à obtenir les matériaux de base et à faire l'évaluation de ce qui se passe au niveau européen.

En conclusion, il est nécessaire d'évaluer les

conséquences des différentes politiques européennes d'activation dans le cadre du modèle social actif, de voir les conséquences dramatiques pour des couches de plus en plus larges de la population et combien le fossé s'accroît entre régions, à l'intérieur des Régions et entre pays. Tout en luttant contre les effets, il faut s'attaquer aux causes et remettre en cause le modèle pour arriver au partage des richesses et à la construction d'une vraie Europe sociale et fiscale.

Invitation au prochain Conseil d'animation

Le 23 mars à 20h

à Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bruxelles
Infos : 02.218.09.90 – www.asbl-csce.be

Transformation du minimex en R.I.S. : une première évaluation

Nous vous proposons de venir en débattre avec **Emmanuelle Devillé** (Centre pour l'Égalité des chances). Le Centre a réalisé une évaluation de la première année d'application de la nouvelle loi sur le droit à l'intégration sociale et le Collectif a participé à la journée d'évaluation du 1er mars organisée par le SPP Intégration sociale.

Vous êtes tou(te)s bienvenu(e)s à ce Conseil d'animation qui vous permettra aussi de partager l'actualité de votre association.

L'Emploi convenable = ??

Nous avons besoin de votre collaboration

Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion:
Emploi &
revenus pour
tous; rue
Philomène 43,
1030
Bruxelles;
tél.02.218.09.90;
<info@asbl-
csce.be>

La réflexion critique sur le concept de l'emploi convenable n'a jamais été aussi opportune qu'aujourd'hui. Le concept est utilisé dans la réglementation tant du chômage que de l'aide sociale. La conditionnalité disproportionnée des allocations de chômage qu'introduit la chasse aux chômeurs et la contractualisation de l'aide sociale qui a accompagné la réforme du minimex (devenu revenu d'intégration sociale) rend une redéfinition de l'emploi convenable urgente.

Dans le cadre actuel de chasse aux sans emploi, « l'employabilité » est devenu le maître mot des politiques dites de l'emploi. Bienvenue dans la transformation absurde de notre société en une société de type anglo-saxon où prolifèrent les « working poors »... Rosetta, titres services, temps partiels, PTP, intérim, CDD,... trop c'est trop ! Actuellement trop large et permissive, cette notion implique l'obligation pour les sans emploi d'accepter n'importe quel type de boulot, que ce soit en terme de qualité du contrat de travail ou en terme de localisation du lieu de travail, ou encore en terme de correspondance avec les qualifications des sans emploi.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion entend mener campagne avec toutes les associations et organisations syndicales intéressées afin de faire évoluer concrètement -et donc légalement- la notion d'emploi convenable.

1. Les questions que nous voulons poser

- qu'est-ce qui fait qu'un emploi est convenable ou pas ?
- le caractère « convenable » d'un emploi : une notion objective ?
- qui craint les emplois « non convenables » ? Les précaires à qui on les « proposera » ? Les salariés qui craignent une dégradation en chaîne des conditions de travail ? Les deux ?
- quelles actions de sensibilisation entreprendre ? Quelles propositions de modification, d'évolution positive de cette notion juridique proposer ?

Nous voulons mettre à l'ordre du jour des

discussions politiques et sociales la question « *qu'est-ce qu'un emploi convenable* » ? ... pour obtenir des changements dans les règles et dans les pratiques. Nous aimerions aboutir à une importante journée de réflexion fin 2005 où nous mettrions ensemble les résultats de trois axes de travail.

2. Trois axes de travail

1. Témoignages vécus : dans des groupes de chercheurs d'emploi, de minimexés, de travailleurs précaires ou non, nous voulons organiser des discussions autour de la façon dont les gens, sur le terrain, vivent ce qui est convenable ou pas, et pourquoi.

2. Réflexion politique : quelle base objective donner à la notion d'emploi convenable ? Faut-il en donner une définition positive (ce qui est convenable) ou négative ? Sur une base objective, ou subjective ? Etc. Quel lien avec la situation des minimexés contractualisés, avec les sans emplois chassés, avec les organisations syndicales directement concernées... ?

3. Expertise juridique : que disent aujourd'hui la loi et les règlements ? A l'ONEm, dans les CPAS, au tribunal du travail... Quelle est l'évolution de la jurisprudence ? Quelles adaptations législatives sont souhaitables ?

3. Préparons cela ensemble

Nous vous invitons à transmettre votre intérêt pour cette problématique cruciale auprès du Collectif et à participer au travail que mènera le Collectif et qui débutera dès que le nombre de ressources externes, de personnes sans emplois, actives, « risées » (ex-minimexés) sera suffisamment important et porteur de dynamique de changement.

Apport du Collectif : nous préparerons les travaux avec vous. Un animateur et/ou un « rapporteur » du Collectif vient coopérer avec le(s) groupe(s), nous assurons la synthèse de travail de l'ensemble.

Nos engagements : les points de vue « minoritaires » ne seront pas fondus en une

synthèse « fourre-tout » ; l'anonymat des personnes sera respecté ; toute personne ayant participé au processus pourra s'investir – si le cœur lui en dit – dans les étapes ultérieures...

Nos objectifs : influencer sur la réalité sociale vécue par les « exclus » en portant, avec eux, leurs objectifs dans un forum orienté vers l'action en fin d'année 2005. Nous voulons

promouvoir un réel emploi convenable et dénoncer ce qui est actuellement imposé aux sans emploi.

Si ce projet vous intéresse, prenez contact avec nous pour en parler, pour en savoir plus, pour établir un calendrier, pour former ou pour rejoindre un groupe ... ou pour porter avec nous le projet global ...



Chères Amies,
Chers Amis,

Vous êtes cordialement invité(e)s à la réunion de l'**Assemblée générale statutaire** du Collectif qui aura lieu le **19 avril 2005** de 20 à 22h à « Bouillon de Cultures », rue Philomène, 41 à 1030 Bruxelles.

Ordre du jour

1. Approbation des rapports des réunions des assemblées générales du Collectif du 16 mars, du 24 novembre et du 14 décembre 2004.
2. Présentation et approbation du rapport d'activité 2004.
3. Présentation et adoption des comptes et du bilan 2004 ainsi que du budget 2005.
4. Approbation de la liste des membres effectifs du Collectif conformément aux nouveaux statuts.
5. Nos projets et notamment le forum sur l'emploi convenable en 2005.
6. Election éventuelle d'administrateurs.
Les membres effectifs qui souhaitent rejoindre le Conseil d'Administration peuvent déposer leur candidature par écrit au plus tard en séance.
7. Divers.

Les membres effectifs recevront l'invitation et les documents nécessaires par courrier.

Nous comptons sur la présence des membres effectifs à cette réunion et rappelons que les membres adhérents et les sympathisants du Collectif sont également les bienvenus !!!

Pour le Conseil d'Administration,
Claude Adriaenssens, Secrétaire

Collectif

Appel de Bruxelles

Texte intégral
sur [http://
www.wsf.bel/
euromanif_FR.htm](http://www.wsf.bel/euromanif_FR.htm)

(...) Nous appelons à manifester (...) le samedi 19 mars 2005 à Bruxelles, toutes et tous ensemble.

En effet, partout en Europe, les attaques se succèdent contre les droits sociaux. Les services publics subissent dérégulations et privatisations... Les citoyen(ne)s méritent mieux !

(...) Nous devons agir, pour refuser une Europe égoïste. L'Union européenne collabore à fond à la globalisation néolibérale. Celle-ci est une source de guerres, de catastrophes écologiques et de régression sociale à l'échelle planétaire. Elle nourrit la montée des inégalités, des exclusions et du racisme.

La « marche des jeunes » pour l'emploi, l'égalité et l'enseignement gratuit revendiquera pour les jeunes des emplois durables et de qualité, et une éducation gratuite dans de meilleures conditions. Ils dénonceront le racisme et les idéologies fascistes.

Suite au Forum Social Européen de Londres, les mouvements sociaux appellent à manifester contre la guerre, le racisme et une Europe néolibérale ; contre les privatisations, le projet de directive Bolkestein et l'augmentation du temps de travail ; pour une Europe des droits et de solidarité entre les peuples.

Les syndicats européens (...) manifestent pour une Europe sociale, pour de meilleurs et plus nombreux emplois. Ils disent oui à des emplois et des services de qualité et rejettent donc la directive Bolkestein de libéralisation des services. Ils disent oui à des droits sociaux fondamentaux afin de renforcer l'Europe sociale. Ils rejettent la proposition de révision de la directive sur le temps de travail (...).

La bataille contre la directive Bolkestein, symbole de la transformation de toute la société en marché, est un objectif prioritaire de tous et toutes, syndicats, mouvements sociaux et citoyens et ONG.

(...) Nous refusons la transformation de l'Europe en une grande puissance militaire. La lutte contre les armes de destruction massive, et notamment les armes nucléaires, doit également être menée chez nous en lançant des négociations multilatérales pour un traité mondial sur les armes nucléaires.

Le (...) Sommet européen annuel (...) à Bruxelles en mars fera une évaluation du processus de Lisbonne. L'objectif est de transformer l'économie européenne en l'économie la plus compétitive du monde, tandis que l'Europe sociale est plus que jamais absente. Nous refusons cette logique de la concurrence éternelle, continent contre continent, pays contre pays, individu contre individu. Nous prônons un monde où un développement soutenable devient possible grâce à la solidarité et la coopération. L'Europe ne peut être unifiée contre ses habitant(e)s. Elle sera sociale, solidaire et démocratique, ou elle ne sera pas.

Voilà pourquoi nous continuons à construire ce mouvement social dont l'Europe a besoin. C'est notre contribution à un monde basé sur la justice et la paix. Nous menons cette lutte ensemble avec les peuples du Sud. Avec eux nous menons des campagnes (...) pour l'annulation inconditionnelle de la dette du tiers monde, (...) pour la taxe Tobin... Ensemble nous nous opposons à un monde conduit par le libre échange (AGCS) et à la vague mondiale de privatisations (...).

Voilà pourquoi nous – mouvements sociaux, syndicats et ONG qui collaborons depuis 2002 au sein du Forum Social de Belgique - lançons un appel aux mouvements sociaux et aux syndicats européens à manifester avec nous, massivement, le 19 mars 2005 à Bruxelles, pour nos droits et pour une autre Europe dans un autre monde.



19 mars 2005 : grande manifestation européenne à Bruxelles

L'Euromanif du 19 mars réunit 3 initiatives différentes :

- la **Marche des Jeunes** qui avait choisi ce jour depuis longtemps¹ ;
- l'**assemblée des Mouvements sociaux** qui a décidé, lors du Forum social de Londres, d'organiser sa propre action en ce même jour² ;
- la **CES** qui veut marquer le coup en perspective du prochain Sommet européen du Printemps les 22 et 23 mars à Bruxelles³.

Nous vous détaillons ci-dessous les mots d'ordre et rendez-vous de chaque composante de cette manifestation. Les 3 cortèges partiront en effet à des heures et/ou d'endroits différents pour converger ensuite en suivant le même parcours Midi-Nord (sens inverse par rapport à ce qui se fait d'habitude). La dislocation aura lieu à la gare du Nord où un podium accueillera les speeches des syndicats et un groupe de musique rock.

Membre du Forum Social de Belgique, le **Collectif Solidarité Contre l'Exclusion** vous invite à rejoindre le cortège des mouvements sociaux qui se rassemble à la Porte d'Anderlecht (voir point 2).

La plate-forme contre la chasse aux chômeurs participera à la Marche des jeunes (voir point 1) puisque l'un des mots d'ordre porte explicitement sur les mesures prises contre les jeunes chômeurs.

1- Marche des Jeunes pour l'emploi, pour l'enseignement gratuit, contre le racisme et pour l'égalité des chances

RV à 13h à la Gare du Midi à Bruxelles

Revendications :

Des emplois à durée indéterminée et à temps plein, non au statut précaire ; droit à la formation ; suppression du stage d'attente ; pas de chasse aux jeunes chercheurs d'emploi.

2- EUROManif des mouvements sociaux : Ensemble pour une autre Europe sociale-égalitaire-solidaire-pacifique

RV à 13h30 à la Porte d'Anderlecht (près de la Gare du Midi)

Animations, stands⁴, musique ; à 15h : départ de la manifestation des mouvements sociaux.

Mots d'ordre :

Contre la guerre, la pauvreté de masse et la destruction de l'environnement ; pour nos droits sociaux ; pas de libéralisation à la Bolkestein.

3- Euro-Manifestation de la Confédération Européenne des Syndicats

RV à 14h à la Gare du Midi

Mots d'ordre :

NON à une Europe encore plus déréglementée ; OUI à des emplois et des services de qualité ; NON à la directive Bolkestein ; OUI à des droits sociaux fondamentaux pour renforcer l'Europe sociale.

NB important: Les organisateurs de l'EUROManif vous sollicitent pour loger des manifestants venant de l'étranger: contactez Marc Arnoldy (logementmanif19mars2005@yahoo.fr).



(1) voir <www.marchedesjeunes.be>.

(2) voir Appel de Bruxelles ci-contre et sur <www.wsf.be>.

(3) Voir CES : <www.etuc.org/FR/>.

(4) il est possible de venir installer un stand de votre association.

Agir pour atteindre les objectifs du Millénaire

Luca Ciccia.
(source :
HCCI).

Dans le courant du mois de mars, le secrétaire général de l'ONU rendra son rapport d'évaluation à mi-parcours sur le respect des objectifs du Millénaire adoptés il y a 5 ans. La déclaration du Millénaire a été adoptée en septembre 2000 lors d'une réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernements. Ceux-ci se sont fixé des objectifs concrets afin de faire progresser le développement et réduire la pauvreté d'ici 2015. Ils s'engageaient notamment à : réduire de moitié la proportion de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour ; réduire de moitié la proportion de la population souffrant de la faim ; donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ; réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ; enrayer la propagation du VIH/SIDA, du paludisme et d'autres grandes maladies ; intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; réduire de moitié le pourcentage de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable ; mettre en place un partenariat mondial pour le développement ; en coopération avec les laboratoires pharmaceutiques, proposer des médicaments essentiels accessibles à tous dans les pays en développement ;...

Malheureusement, le rapport ne pourra que nous inquiéter sur le peu de valeur à accorder à ces engagements.

Quelques chiffres pour mémoire : sur une population mondiale de 6 milliards d'êtres humains, un milliard représente 80 % du PIB tandis qu'un autre milliard lutte pour survivre ; 54 pays sont plus pauvres actuellement qu'en 1990 ; 115 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école primaire. Le taux de scolarisation n'est que de 59% en Afrique sub-saharienne et de 84% en Asie du Sud ; 30.000 enfants meurent par jour (soit 10 millions par an) de maladies qui auraient pu être évitées ; 42 millions de personnes vivent avec le SIDA dans le monde, dont 39 millions dans les pays en développement ; 1 million de personnes meurent du paludisme chaque année ; 1 milliard de personnes (soit une sur cinq) n'ont pas accès à l'eau potable ; au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne ne remplira pas les

Objectifs du Millénaire concernant la pauvreté avant 2147 et ceux relatifs à la baisse de la mortalité infantile avant 2165 ; l'aide au développement des pays riches est de 56 milliards de dollars par an alors que ces mêmes pays dépensent 300 milliards de dollars pour les subventions agricoles et 600 milliards de dollars par an pour leur secteur militaire. Les pays pauvres dépensent 200 milliards de dollars pour leur secteur militaire (plus que pour l'éducation...). A qui profite le crime ?

Campagne d'ENTRAIDE & FRATERNITE en faveur du droit à l'eau

dans le cadre des Objectifs de Développement du Millénaire

Tout au long de l'année 2005, ENTRAIDE & FRATERNITE et JUSTICE & PAIX rappelleront le défi des "Objectifs du Millénaire (ODM)" et du droit à l'eau lors de différentes étapes de mobilisation :

- février – mars : animations avec les partenaires du Vietnam, du Nicaragua et du Tchad qui témoigneront de la problématique de l'eau dans leur pays et du travail réalisé au sein des projets soutenus par Entraide & Fraternité.
- de février à juin : collecte des signatures pour la pétition belge (« droit à l'eau ») et internationale (« Objectifs du Millénaire »).
- 2 juillet 2005 : grande manifestation internationale en prélude au sommet du G 8 à EDIMBOURG (Ecosse) - remise de la pétition internationale.

Voir <<http://www.entraide.be>> ;
renseignements : tél : 02.227.66.80



Pas de justice sociale... sans justice fiscale !

Membres du réseau « Action contre la spéculation financière » : Vivre Ensemble/Entraide et Fraternité, ACI, ACRF, Les Amis du Monde Diplomatique, l'Appel des 600, ATTAC, Le Beau Mur, CADTM, Caritas Catholica Comm. Française, Caritas Secours International, Casi-UO-CofTen, CETRI, CGE, CIL, CJC, CNCD, Coordination « D'autres mondes », Collectif Solidarité contre l'exclusion, Colupa, Communautés de base Wallonie-Bruxelles, Crédal, CSC, Du Pain sur la Planche, Equipes Populaires, Espérance des Peuples, FIAN, FGTB Bruxelles, FGTB wallonne, Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté, Fraternité séculière Charles de Foucauld, GRESEA, Groupe Liégeois pour une économie distributive, Inter-actions Brabant wallon, Inter-environnement Wallonie, JOC, Justice et Paix, Kairos Europe, La Lucarne, Ligue des Droits de l'Homme, Magasins du monde-Oxfam, Mouvement Chrétien pour la Paix, MIR-IRG, MOC, Le monde selon les femmes, Oxfam-Solidarité, Peuples Solidaires, La Poudrière/Emmaüs, Réseau Financement Alternatif, Réseau Résistances, Société Coopérative Œcuménique pour le Développement, Solidarité des Alternatives Wallonnes, Solidarité Internationale des Travailleurs Nord-Sud, Solidarité Mondiale, Solidarité Protestante, Solidarité Socialiste, Union nationale des syndicats indépendants, Union nationale des services publics, URB, Vie Féminine, Volens.

Colloque du
23 octobre
2004, organisé
par le Réseau
« Action
contre la
spéculation
financière » ;
dépliant
complet
disponible sur
demande ;
tél.
02.219.19.83,
<if@
entraide.be>.

1. Introduction

La Belgique est un paradis fiscal pour les patrimoines et les revenus financiers. L'opacité qui y règne alimente la fraude et l'évasion fiscale. L'égalité des citoyens devant l'impôt et l'application effective de la progressivité de l'impôt sont en constante régression.

Une réforme fiscale favorable aux salariés et allocataires sociaux et à l'épargne populaire nécessiterait des mesures d'allègement pour les ménages à bas revenus, compensées par une contribution de la fortune financière (taxation des plus-values, impôt sur les grosses fortunes) et par une imposition supérieure pour les hauts revenus.

Les difficultés rencontrées ces dernières années par le gouvernement pour boucler son budget, pour financer les services collectifs, et pour répondre à la satisfaction des droits fondamentaux (logement, intégration sociale) montrent qu'une politique fiscale tournant le dos au néolibéralisme est urgente. La journée du 23 octobre a montré qu'il existe des pistes importantes de financement des services collectifs... pourvu qu'il y ait une volonté politique pour les soutenir.

Le colloque, qui a rassemblé 120 personnes, a été l'occasion de rappeler **cinq revendications clés** :

- la levée du secret bancaire ;
- l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale, les paradis fiscaux et la criminalité financière ;

- la création d'un impôt sur la fortune et d'une CSG (cotisation sociale généralisée) ;
- la suppression des titres au porteur ;
- la taxation des plus-values financières.

Un rapport de force est à créer au niveau national, européen et international. Après le vote parlementaire de la loi « taxe Tobin-Spahn » en juillet dernier, le **Réseau action contre la spéculation financière** lance un appel pour obtenir dès maintenant une plus grande justice fiscale.



(1) Calculé sur base de la richesse totale du pays et son nombre d'habitants : chez nous, selon nos estimations, 1040 euros par mois (50% du PIB belge par habitant).

2. Un impôt pour financer les droits fondamentaux et le revenu minimum

Freddy Bouchez, Droits Devant, La Louvière.

Les droits sociaux sont grignotés partout en Europe. En Belgique, la récente chasse aux chômeurs, la contractualisation du revenu d'insertion ou la remise en question des prépensions témoignent de cette tendance. Le Traité constitutionnel européen parle d'objectifs et non de droits en matière de logement, de santé ou d'éducation. Il les subordonne aux objectifs de compétitivité économique : flexibilité, contrats à durée déterminée...

La défense des droits sociaux, des salaires et des conditions de travail sont intimement liées.

Il faut instaurer un droit au revenu digne¹, revendiquer une réduction du temps de travail sans perte de salaire, avec embauche compensatoire et instaurer un impôt sur les grosses fortunes et une lutte contre la fraude fiscale, notamment pour financer ces deux mesures.

3. Une réforme fiscale plus juste

Luc Simar, service d'études CSC.

La réforme fiscale, c'est comme un ver solitaire : le budget de l'Etat est mangé de l'intérieur ! Les 10% des plus hautes déclarations paient 40% de l'IPP (Impôt des Personnes Physiques) et « reçoivent » 22 % de la réforme ! Pour celles et ceux qui ont des revenus trop faibles pour payer l'impôt, il avait été promis des revalorisations d'allocations sociales. Dans leur grande majorité, elles sont toujours attendues.

Sur 30 ans et diverses réformes, on peut observer des tendances lourdes : la réduction du nombre de tranches d'imposition (il y en avait 20 en 1976, il n'y en a plus que 5), la réduction des taux (marginaux) supérieurs, le relèvement du minimum imposable, l'individualisation de l'imposition. Les Belges sont les plus riches d'Europe : leurs actifs financiers représentent 214 % du PIB pour 131 % en moyenne dans l'Eurozone. Environ 700 milliards d'actifs nets taxés à 1 %

donneraient 7 milliards d'euros, contre 2 milliards d'euros actuellement de recettes sur les revenus mobiliers.

4. Une véritable lutte contre la fraude fiscale

Francis Sacré, Union Nationale des Services Publics.

Depuis 12 ans, les administrations fiscales vont de plus en plus mal. La fraude fiscale représenterait un manque à gagner, en termes de recettes pour l'Etat, de 12 milliards d'euros (1996).

Le salarié déclare plus que 84 des professions indépendantes répertoriées. Les indépendants, suivant la Cour des Comptes (rapport de juin 2000), ne sont contrôlés qu'une fois tous les 28 ans, soit 3,6% en moyenne !

Depuis octobre 2000, date de la réforme Coperfin, les services financiers sont encore un peu plus étranglés. Le nombre de contrôles fiscaux est en chute libre et depuis 2003 les services sont en voie de privatisation. Prochainement, le gouvernement confiera la récupération de l'arriéré fiscal au secteur bancaire, avec un important pourcentage sur les sommes perçues à la clé. Or, on estime que sur les 22 milliards d'euros d'arriérés, 13 milliards sont susceptibles d'être récupérés.

A l'horizon 2012, l'UNSP estime que 7.000 emplois auront été perdus aux Finances. Il faut au contraire investir au niveau du volet humain (engagements, formation permanente...) et créer des cellules juridiques.

6. Une autre fiscalité est possible

Denis Horman, Gresea (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative).

Qui produit la richesse dans notre pays et partout dans le monde ? Le travail est en réalité toujours à l'origine de la valeur-ajoutée. Si la capitalisation boursière et les produits financiers galopent pendant que les salaires stagnent ou reculent, c'est que la répartition de la richesse produite s'est modifiée à l'avantage du capital. La flexibilisation, le taux d'exploitation et l'intensification du travail, l'armée industrielle de réserve que sont les



chômeurs, sont autant de manifestations de l'extorsion et de l'appropriation de la plus-value du travail.

Le battage médiatique nous a fait croire que la réforme et la baisse de l'impôt seraient réalisées pour les gros comme pour les petits revenus, c'est un mensonge. Derrière la démagogie des baisses d'impôts, les gens oublient la réalité : la volonté des libéraux de réduire et d'affaiblir les services publics, notamment en les privatisant.

La Belgique est en fait un paradis fiscal pour les détenteurs de capitaux :

- les taux d'imposition de l'épargne et des revenus financiers sont relativement faibles (15 à 25%) par rapport à ceux des petits et moyens revenus professionnels, imposés aux taux moyens de 32,5% à 40% ;
- le patrimoine financier des belges par rapport au PIB est le plus élevé d'Europe² et cette richesse est extrêmement concentrée : 10% des ménages possèdent plus de 50% de la richesse (mobilière et immobilière) et 1% des ménages possède un quart de la richesse du pays ;
- par le secret bancaire (de même que l'Irlande et le Portugal, et le Luxembourg et l'Autriche pour l'épargne des non-résidents) ;
- par l'absence d'impôt sur la fortune (qui existe au Luxembourg), sur les plus-values boursières ;
- par l'existence des titres au porteur...

7. L'évasion fiscale

François Gobbe, Kairos Europe Wallonie/Bruxelles.

L'évasion fiscale serait chaque année en Belgique de l'ordre de 15 milliards d'euros³, soit un montant sensiblement égal au remboursement du service annuel de la dette par l'Etat belge.

Ces dernières années, les paradis fiscaux ou centres offshore ont connu un développement important. En 2003, le FMI en identifiait plus de 60 contre 25 au cours des années 70. 150.000 sociétés-écran se créent chaque année : trusts, fiducies, holdings, destinées à masquer les vrais bénéficiaires et à échapper à l'impôt.

La moitié du commerce mondial passe par les paradis fiscaux. Ces paradis accueillent par exemple 31% des bénéfices et 26 % des actifs des sociétés transnationales (STN) américaines. Près d'une moitié des paradis fiscaux sont d'anciennes colonies anglaises ou territoires liés à la Couronne britannique.

8. Les tentatives d'harmonisation fiscale

Jean-Marc Lauwers, Attac Wallonie/Bruxelles

Les principes de l'impôt tel que nous le connaissons dans nos Etats démocratiques remontent aux déclarations des droits de l'homme et du citoyen (1791) : « *Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit également être répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* ». On y trouve le principe de l'égalité devant l'impôt. Dans la Constitution belge, le principe d'égalité devant la loi est contenu dans les articles 10 et 11. Il est évidemment d'application pour les lois fiscales.

Les avantages accordés suivant les intérêts des diverses clientèles (sociétés, personnes riches...) dans le cadre d'une diminution de la pression fiscale tendent à nier ces principes directeurs. L'existence des paradis fiscaux fragilise aussi la construction du budget. « *On ne mesure pas spontanément les conséquences désastreuses à terme de ces fuites de capitaux pour nos économies et la concurrence à la baisse qu'elles entraînent pour nos services publics comme pour nos systèmes de protection sociale* »⁴.

La Commission européenne a pourtant tenté d'harmoniser quelques éléments de fiscalité au sein du grand Marché, tout en défendant le sacro-saint principe de la concurrence. Ainsi, en matière de fiscalité indirecte, l'harmonisation des taxes sur la consommation a été amorcée il y a 30 ans avec des directives contraignantes prises à l'unanimité avec échange d'informations automatique entre Etats membres.

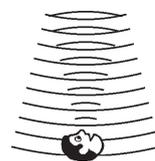
Contrairement à la TVA, aux salaires, allocations sociales ou patrimoines immo-

(2) fin 2002, les Belges détenaient quelque 666 milliards d'euros en actifs financiers (actions, obligations, compte d'épargne...) soit près de 250% du PIB.

(3) déclarations du Ministre Reynders en octobre 2003, s'appuyant sur les estimations de la Banque Nationale.

(4) Vincent Peillon, Les milliards noirs du blanchiment, Hachette, 2004.

Echos



(5) Suite aux travaux d'une conférence sur le blanchiment de l'argent.

biliers, les revenus de patrimoine (financier) ou les bénéfices des entreprises sont des bases plus difficilement maîtrisables par les autorités fiscales. La Commission européenne a adopté une directive sur la taxation de l'épargne transfrontalière qui sera d'application au 1^{er} juillet 2005. Elle établit le principe de l'échange d'informations automatique entre Etats membres. Trois Etats (le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique) ont refusé cet échange d'informations et pratiqueront des retenues progressives à la source. Leur refus de communiquer les informations est motivé par une défense de leur secret bancaire.

Un code de conduite a été instauré en 1997 dans le domaine de l'impôt des sociétés. Il est difficile d'établir aujourd'hui un bilan en raison de l'opacité qui entoure ce dossier. A noter que les Centres de coordination belges ont obtenu une prolongation d'existence jusqu'au 31 décembre 2010.

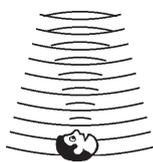
Cependant, des parlementaires belges ont signé la « Déclaration de Paris »⁵ en février 2002. En 2001, des responsables du monde associatif, des syndicalistes et des magistrats ont lancé l'« Appel de Bruxelles pour une justice financière internationale », demandant aux institutions politiques belges et internationales de placer les chambres de compensation Swift, Clearsteam et Euroclear sous le contrôle démocratique d'une institution européenne. Ces deux appels concordent pour obtenir à terme plus de transparence dans les mouvements de capitaux.

Le Traité constitutionnel européen maintient la fiscalité à la règle de l'unanimité, ce qui avec l'élargissement des 25 ouvre la porte à un dumping fiscal. Il en va de même en matière de fraude ou d'évasion fiscale. Il est possible d'intervenir, dans les prochains mois, pour plus de justice fiscale et sociale dans le cadre des procédures de la ratification de la Constitution européenne.

travailler les convictions des citoyens, des hommes politiques, de l'opinion publique et des médias. Il faut aller à l'encontre du discours dominant qui fait facilement de la fraude fiscale un « sport national » ! Il y a un travail d'éducation permanente de longue haleine à faire, dont témoigne la campagne de récolte de 600.000 signatures de la CSC. Une fiscalité équitable est essentielle pour le maintien des services publics et pour lutter contre les privatisations.

Jean-Pierre Dawance, de l'Interrégionale Wallonne FGTB, souligne également les convergences entre son syndicat et le cahier de revendications exposé au cours de cette journée, notamment en matière de levée du secret bancaire, de cadastre des fortunes lié à l'impôt sur les patrimoines et sur les successions. Il faut aussi effectuer un travail de persuasion auprès des relais politiques et des partenaires sociaux. Il faut enfin une action internationale (notamment via la Confédération Européenne des syndicats ou des mouvements comme les Forums sociaux).

Echos



9. Conclusions

Pino Carlino, secrétaire national de la CSC, a souligné qu'après avoir ciblé les enjeux et dressé le cahier de revendications, il était nécessaire de créer un rapport de force. Il faut

Anvers, ville sécurisée

A la fin du mois de novembre 2004, le conseil communal d'Anvers votait un plan appelé « Stadsplan veilig ». En se basant sur le sentiment d'insécurité grandissant au sein de la population, le Conseil communal a voté diverses propositions comme le renforcement de présence policière, le placement de caméras de surveillance, la suppression de fausses asbl, etc.

Mais la plus dangereuse des décisions, c'est l'organisation de fouille systématique des logements, dans cinq rues pour commencer. Appelée opération « deux-aan-deur », cette fouille concerne plusieurs équipes : police, service des étrangers, police des mœurs, stupéfiants, hygiène, CPAS, chômage, service population, pompiers. En cas de refus d'ouvrir la porte, le service doit revenir le lendemain avec un mandat de perquisition.

Plate-forme de résistance : Basta

Plusieurs petites associations proches des personnes concernées réagissent depuis des mois. Leurs critiques sont claires : violation de la vie privée, puisque les personnes seront encodées dans une base de données accessible aux différents services. Ces personnes en situation précaire, non seulement sont criminalisées, mais certains de leurs enfants sont menacés d'expulsion sous l'appellation d'enfants balkans.

Cette plate-forme dénonce également la philosophie générale qui est à l'origine de ce plan. En effet, alors que, dans l'introduction, ce plan se situe dans le cadre noble de la lutte contre l'exclusion sociale, le respect des droits sociaux et fondamentaux etc., très vite le ton change. Les paragraphes suivants ne parlent plus que de vols, cambriolages, comportements anti-sociaux¹ ... On pourrait facilement remplacer le terme de précarité par celui de criminalité.

Où en est-on aujourd'hui ?

Les avocats du groupe Basta n'ont pas utilisé la possibilité du recours au Conseil d'Etat. En effet, ils ne sont pas certains à 100 % que ce règlement de la Ville soit déclaré illégal. S'il n'était pas déclaré illégal, les conséquences seraient désastreuses non seulement pour Anvers, mais pour les autres villes de Belgique.

La fouille porte-à-porte n'a pas encore commencé alors que c'était prévu pour le 3 janvier.

Des membres du groupe Basta passent régulièrement dans ces rues et possèdent une liste de n° de GSM à appeler en cas de fouille. Ces gens viendraient alors comme témoins.

Suite aux pétitions (vous pouvez la signer sur <<http://petitie.montki.com/>>) et aux contacts personnels, plusieurs personnes politiques anversoises ont interpellé la Ville.

Alors que le Vlaamse B. avait voté contre ce plan, parce qu'il le considérait insuffisant, il fait aujourd'hui aussi signer des pétitions, mais pour le faire appliquer évidemment.

Analyse du front SDF

Pourquoi plusieurs associations importantes d'aide aux plus démunis ne réagissent-elles que très timidement ? Fort probablement parce que la grosse majorité de leurs membres sont d'accord avec les décisions prises par la ville : dissoudre des « fausses » asbl, caméras de surveillance, fouille de certains quartiers.

La criminalité régresse mais le sentiment d'insécurité augmente. Cette contradiction s'explique en partie par la manière dont on analyse cette « insécurité ». Si j'ai un boulot stable et bien rémunéré, une sécurité sociale qui me met à l'abri des désastres, un bon logement, une sécurité d'avenir pour mes enfants, la présence de gens en situation illégale et précaire ne me fait pas peur : ils ne sont pas des concurrents qui risquent de prendre ma place. Je suis sûr de moi et de ma situation, l'autre ne va pas me déstabiliser. Je pourrai même l'aider.

Par contre, si je suis moi-même en déséquilibre par rapport à mon logement, à mon travail et à ma santé, si je vis dans l'insécurité par rapport au chômage, au logement, à l'avenir de mes enfants, alors l'autre (dont l'étranger) m'apparaît comme un danger. Je vais me défendre et je suis d'accord pour qu'on élimine ce danger, même d'une manière physique.

Les vraies causes de ce sentiment croissant d'insécurité ne viennent donc pas de la présence de personnes en situation précaire, mais du climat économique et social pollué dans lequel nous vivons. Attaquons la pauvreté, mais pas les pauvres !

Jean Peeters,
secrétaire;
Front Commun
SDF;
tél.0479.68.60.20;
<[frontcommun sdf
@hotmail.com](mailto:frontcommun sdf@hotmail.com)>.

(1) NDLR:
Ceux-ci sont
mis en
parallèle avec
les origines
ethniques dans
des
diagrammes
très
évocateurs...



Tout va très bien madame la ministre !

en bref

Les premiers chiffres des procédures d' « accompagnement » des chômeurs ont été rendus publics par la ministre Freya Van den Bossche le 19 janvier, à l'occasion d'une conférence de presse. Nous y étions... ce qui a provoqué quelques remous.

l'hypothèse qu'il devait s'agir de gens en fort décrochage social. Et la ministre se réjouissant qu'aucun des 1258 chômeurs évalués négativement n'ait refusé de signer le contrat qui lui était imposé, je me suis permis de faire remarquer que quand l'alternative se résumait à signer ou être sanctionné, cela prouvait seulement que ces chômeurs n'avaient pas un comportement suicidaire.

Yves Martens,
avec l'apport
de Bernadette
Schaeck.

« Les chômeurs ne peuvent en aucun cas être réduits à des chiffres abstraits. Ce sont des gens en chair et os et il faut les traiter avec respect. »

(1) Voir déjà notre article p. 18 de ce numéro.

(2) Cf. JdC n°47 pp. 8-10 : Lutter contre la chasse aux chômeurs, c'est aussi protéger son salaire !

Vous connaissez *La PETITE DEVINETTE de la semaine*, ce jeu de Marc Oschinsky ? Il prend une citation et propose 3 noms qui pourraient être à l'origine de la déclaration. Et, bien entendu, le véritable auteur est toujours un quatrième larron. Je ne vais pas vous faire languir, ni être trop sarcastique. C'est bien ainsi que la ministre de l'emploi, Freya Van den Bossche, conclut le communiqué de la conférence de presse qu'elle a tenue, avec les directeurs général et adjoint de l'ONEM, le 19 janvier 2005. Je n'ai bien sûr pas manqué ce rendez-vous, qui devait être la première étape (enfin) de l'œuvre de transparence promise.

Rassurer voire endormir

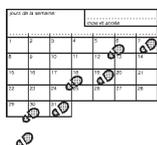
Comme d'habitude, tous les efforts de la ministre visaient à rassurer, quitte à dire n'importe quoi (le volet ONEM est de l'accompagnement) ou à taire certains chiffres (pas un mot sur les 497 premiers sanctionnés avant que votre serviteur n'aborde la question). Elle a aussi tenté de décrédibiliser la plate-forme, si bien que je m'interroge : si à 500 dans la rue et avec des arguments prospectifs, nous lui faisons si peur, que sera-ce le jour où nous serions en masse à manifester avec des analyses basées sur les effets concrets de ce plan¹ ? La crispation de la ministre était telle qu'elle a mis fin à la conférence de presse (« *Maintenant on passe au drink* ») pour ne pas me répondre. Quel crime de lèse-VDB avais-je commis ? J'ai simplement demandé si l'ONEM avait une idée du profil sociologique des 497 sanctionnés, avançant personnellement

Harceler pour déréguler

A grands coups de schémas PowerPoint, la procédure a été expliquée à des journalistes un peu noyés par la complexité du machin. Les chiffres ont été présentés de la manière la plus positive possible au prix de contorsions pathétiques pour passer sous silence les sanctions mais aussi la masse de personnes convoquées indûment et, surtout, l'absence d'effet positif sur la création d'emplois. Pour nous, l'un des objectifs de ce plan est de forcer les chômeurs à accepter des emplois au rabais. Le contenu des contrats imposés aux recalés est d'ailleurs édifiant (intérim, ALE, etc.) La ministre Van den Bossche ne nous contredit pas, puisque, dans son premier bilan, elle explique que les chômeurs contrôlés sont orientés vers les métiers et secteurs où il y a pénurie de main d'œuvre. Or, c'est l'ONEM qui le dit dans son rapport annuel 2003, les motifs pour lesquels il y a pénurie d'emplois dans des métiers destinés aux peu qualifiés sont « *les conditions de travail défavorables, les bas salaires et les horaires de travail difficiles* ». Le but est de mettre la pression maximum sur les chômeurs pour qu'ils acceptent ce genre de boulots. Intimider, contrôler, menacer les chômeurs les incite à revoir à la baisse leurs prétentions en matière de salaire et de conditions de travail².

Evaluer ou éteindre l'opposition ?

La ministre de l'emploi a beau tenter de faire croire que le plan est destiné à aider les chômeurs, nous ne la croyons pas. Elle a annoncé qu'elle ferait régulièrement une évaluation avec l'ONEM et qu'elle rendrait publics les chiffres et les résultats. Ceci afin, dit-elle, « *de mettre fin aux spéculations et à la nervosité* ». Madame, sauf le respect que



je vous dois, ce n'est pas moi qui me suis énervé. Irez-vous jusqu'à nous empêcher d'assister à votre prochaine conférence de presse ?

Nous suivrons avec attention ces évaluations, mais soyons conscients qu'elles seront inévitablement biaisées. Parce que beaucoup de choses ne sont pas chiffrables : l'humiliation du chômeur qui devra se soumettre aux exigences des contrôleurs, son infantilisation, sa culpabilisation, la trouille qu'il aura au ventre avant de se rendre au contrôle, l'angoisse de perdre son revenu de survie. Non chiffrable également, l'intrusion du contrôleur dans la vie privée des chômeurs : il est prévu explicitement que les contrôleurs devront imposer une action de resocialisation, par exemple pour les analphabètes, pour ceux qu'on soupçonne d'être alcoolique, drogué, etc. Digne du paternalisme du 19^{ème} siècle. Bas les pattes de la vie privée des chômeurs !

Agir tous ensemble

Il nous faut faire le maximum pour assurer la défense collective et individuelle des chômeurs au quotidien : étudier le contenu des contrats, assurer leur défense contre les sanctions et les exclusions³, analyser et, le cas échéant, dénoncer les pratiques des contrôleurs. Il nous faut aussi interpeller sans relâche les politiques, ce que nous avons fait encore lors de la manifestation du 9 février à Liège et du débat du 15 février à Ixelles. Par rapport à ce plan fédéral qui a des implications régionales et communales, les réponses ont été, comme d'habitude, que c'était la faute des Flamands et qu'à leur niveau, ils faisaient tout pour adoucir/assouplir les mesures sur le terrain. Même son de cloche chez le directeur de l'ONEm Liège qui dit vouloir « peser pour que ce soit appliqué avec humanité ». Mais même quand il y a un engagement politique clair, comme dans le chef d'Anne Herscovici (Ecolo), qui assure que le CPAS dont elle est la présidente ne refusera jamais un chômeur exclu par l'ONEm, elle ajoute aussitôt qu'il n'y a pas d'instruction claire et que cela est donc laissé à l'appréciation (à la subjectivité) de chaque CPAS.

Méfions-nous des fausses bonnes nouvelles également. Suite à notre interpellation sur les

497 suspendus, la ministre a assuré que la sanction serait réversible : « S'ils se présentent dans le mois, la suspension doit pouvoir être annulée. Au lieu de 4 semaines au moins le compteur doit être remis à zéro. » Dans les faits, combien se présenteront à temps ? Entre le temps nécessaire pour se rendre compte du non-paiement et celui pour avoir la réaction ad hoc...

De toute façon, comme dit l'un de nous, toutes ces mesurètes, cela revient à distribuer des sparadraps après un bombardement. Il nous faut donc continuer à placer cette lutte au quotidien dans le cadre de la revendication du retrait pur et simple du plan de contrôle renforcé, parce qu'il est en soi inacceptable. Pour cela, nous avons besoin d'un mouvement solide et fort. Joignez-vous aux groupes de travailleurs sans emploi de vos syndicats, participez aux réunions et actions de la *plate-forme stop chasse aux chômeurs*⁴.

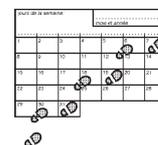
Ah j'oubliais. Madame Van den Bossche, vous avez refusé de me répondre en arguant que je n'étais pas journaliste. Vous vous trompiez : je persiste et signe. Car un journal ne sert pas qu'à relayer votre point de vue. Il en est aussi, dont le nôtre, qui, modestement, essaient de relayer la parole de ceux à qui on ne la donne jamais...



(3) cf. article page 18 de ce journal.

(4) voir agenda page 38 et Manifestation du 19 mars page 9.

Palte-forme chômage



L'accompagnement existe, je l'ai rencontré !

en bref

Contre la sinistre « chasse aux chômeurs », il y a plusieurs formes de résistance. N'ayant pas pu stopper le plan au niveau fédéral, les syndicats consacrent, aux niveaux régional et local, énormément de moyens et d'énergie pour protéger leurs affiliés des dégâts.

*Yves Martens ;
sur base d'une
demi-journée
avec Agnès et
Eric,
accompagnateurs
de la FGTB
Liège-Huy-
Waremmes et
des infos
transmises par
les TSE CSC
de Charleroi.*

Je retire ce que j'ai pu dire précédemment, l'accompagnement des chômeurs existe bel et bien ! Je l'ai rencontré sur le terrain et il est le fait non pas de l'ONEm bien sûr, pas plus que de l'ORBEM ou du FOREM, mais des représentants syndicaux chargés d'informer les chômeurs, de les préparer (un vrai briefing !) à leur entretien à l'ONEm et de les accompagner lors du jour J.

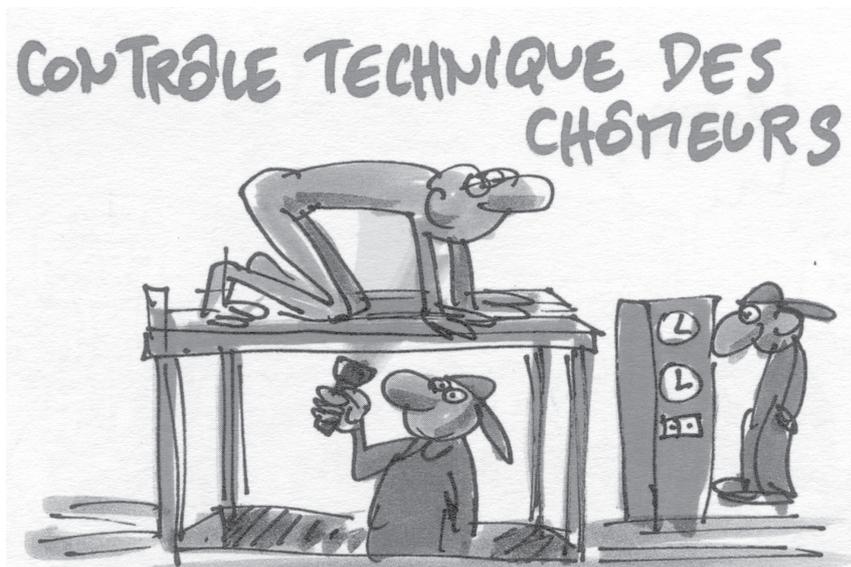
Ce sont les *cellules de Défense et d'Accompagnement des Chômeurs*. Un terme qui fait très commando mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Alors qu'on pousse les chômeurs à défendre individuellement leur peau, il est réjouissant que les organisations de défense collective de nos droits jouent ce rôle, même si, inéluctablement, elles sont prises de fait dans cette logique de défense individuelle, au cas par cas.

Le syndicat invite d'abord ses affiliés qui ont reçu la lettre d'avertissement de l'ONEm à

une séance d'information collective (voir page 19). Ensuite, quelques jours avant le 1^{er} entretien à l'ONEm, l'affilié est briefé par son accompagnateur (par téléphone ou lors d'un entretien individuel). Enfin, l'accompagnateur assiste à l'entretien ONEm avec son affilié. La somme de difficultés vécues par les chômeurs que ces différents contacts ont mises au jour est impressionnante (et l'on n'ose imaginer le tableau complet, reprenant les affiliés qui ne réagissent pas et ceux qui ne sont pas syndiqués). Pour certains syndicalistes, c'est d'ailleurs le seul avantage de ce plan : mettre au jour des situations de grande précarité et pouvoir y apporter des réponses. Mais à quel prix ? Outre que si l'on donnait de vrais moyens aux travailleurs sociaux, ils pourraient mener ce travail, les sanctions prévues à chaque étape du parcours n'amélioreront bien sûr nullement la vie déjà si difficile de ces personnes. Une partie non négligeable des jeunes chômeurs vivent concrètement dans un quotidien qui se situe entre *débrouille et pauvreté* : problème de logement, isolement, difficultés pour lire, comprendre, écrire...

Comme nous l'avions prédit, ce sont les plus « malins » qui s'en sortent le mieux et les plus « faibles » socialement et culturellement qui restent sur la touche (particulièrement les jeunes femmes avec enfants...). Dans ce cas particulier, le comble du cynisme est atteint : comme l'a promis la ministre Van den Bossche, le facilitateur tient compte de la difficulté à chercher activement du travail lorsque l'on a la garde d'un enfant en âge préscolaire. Mais le facilitateur peut renvoyer le dossier au service litige qui pourra sanctionner pour non disponibilité sur le marché de l'emploi !

Le plan de contrôle des efforts de recherche dérive d'ailleurs vers un contrôle global de la situation des chômeurs. L'ONEm engrange de facto les infos, adresses, situations de travail, maladie... C'est devenu à la fois un contrôle administratif, un contrôle de recherche d'emploi,



Kroll. Extrait de « C'est le 10^{ème} », page 62. Publié avec l'aimable autorisation de l'auteur.

un contrôle de situation familiale, de comportement social... Le facilitateur¹ dispose sur son écran de nombre d'informations (carte de pointage, Forem, etc.) et les questions sont des pièges, surtout pour ceux qui n'ont pas l'assistance syndicale.

- Pourquoi n'êtes-vous pas allé à la séance d'information du FOREM ?
- Êtes-vous abonné(e) à un quotidien ?
- Avez-vous des périodes de travail/vacances/maladie non connues de l'ONEm ?
- Avez-vous un permis de conduire, avez-vous Internet ?
- Avez-vous des problèmes de garde (enfant, parents malades) ?
- Avez-vous des problèmes d'alcool ? Est-ce que vous fumez ?

Les accompagnateurs syndicaux confirment qu'il y a présomption de culpabilité : le chômeur doit parvenir au cours de l'entretien à renverser l'a priori négatif. Et si le facilitateur (une grande majorité de femmes à Liège) se laisse émouvoir par l'exposé de la situation vécue, il se fait rappeler à l'ordre. L'un de nos interlocuteurs a ainsi entendu son supérieur dire à la facilitatrice : « Vous avez été trop gentille ! Vous avez relâché trop rapidement la pression ! Vous devez être l'ONEm lui-même, être strict et sévère. Faire peur. Le chômeur doit sentir qu'il ne s'en sortira qu'avec ses preuves ! »

Mais, évidemment, vu la difficulté à obtenir les dites preuves, ce système c'est la prime aux baratineurs, rusés et bien organisés (une belle petite farde bien rangée et les chances augmentent).

Laissés à eux-mêmes, ceux qui vont seuls aux entretiens sont sans doute plus mal traités encore, même si l'ONEm s'en défend bien sûr. Les pressions pour commencer un entretien sans son accompagnateur s'amplifient encore, car, vu le grand nombre d'absences au début du processus, l'ONEm a utilisé la technique de l'overbooking. Et donc il y a davantage de personnes convoquées que de facilitateurs disponibles.

Lors de son entretien de briefing au syndicat, au moment où l'accompagnateur lui conseille de s'inscrire dans telle formation, le chômeur lui demande « ça offre des débouchés ? ». Question de bon sens bien sûr. Mais là n'est pas le problème, malheureusement. Le but est de montrer que l'on est un *bon chômeur*, pas de trouver de l'emploi. Nous nous répétons mais les faits sont là.

En attendant, si vous êtes concerné(e), utilisez l'aide proposée par votre syndicat. Et, une fois votre tête sauvée, songez à agir collectivement. Devenez militant au sein des TSE (Travailleurs Sans Emploi) de votre syndicat !

(1) Cf. article JdC n°47 pp. 6-7.

Informé pour (se) défendre

L'animatrice, accompagnée d'une stagiaire, a d'entrée demandé à l'auditoire s'il savait pourquoi il était là... Un silence circonstancié a pleinement répondu à l'inquiétude ambiante.

Un bref historique de la naissance du chômage ponctué des différents combats syndicaux de nos prédécesseurs au cours des dernières décennies explique l'évolution des droits acquis pour en revenir à la réduction progressive de ces mêmes droits

notamment par le biais de l'application de l'article 80 et de son élargissement via le plan de contrôle renforcé des chômeurs.

Un (trop) bref explicatif du rôle de la FGTB ainsi qu'une présentation rapide de l'ONEm et du Forem préface la présentation du contrôle de la disponibilité des chômeurs et surtout des mesures qu'il implique.

A cet égard, il est précisé de manière très explicite à l'assemblée comment préparer au

Thierry Balsat,
alias Super
Chômeur,
(NDLR : après
avoir assisté à
une séance
d'information
collective
organisée par
la FGTB).

mieux son premier entretien auprès du facilitateur.

L'auditoire prête l'oreille très attentivement même si certains visages affichent une certaine incompréhension, pour ne pas dire un agacement certain, plus envers le contenu du discours qu'envers l'oratrice qui au demeurant est à gratifier d'une très bonne note (je doute qu'il en aille de même au Forem).

L'oratrice met l'accent de manière plus que prononcée sur la mise en garde de tout un chacun afin qu'il s'acclimate au « jeu de rôle » duquel il doit s'imprégner rapidement afin de ne pas subir les foudres des déjà redoutables tueurs en série alias les « facilitateurs ».

En résumé, je pense que si l'information est bien passée pour une grande partie des personnes présentes, il n'est pas certain que ce premier vrai contact avec ce triste plan ait rassuré les gens.

Je le regrette d'autant plus que l'oratrice aurait pu, dans sa présentation, présenter l'action de la plate-forme et expliquer ainsi que les demandeurs d'emploi n'étaient pas seuls et que la revendication première de la plate-forme était le retrait de ce contrôle. L'information est transmise de manière très efficace mais, en l'absence de proposition mobilisatrice collective, on sort de cette séance de groupe en se disant « *maintenant, je dois défendre ma propre peau* ».

Chasse aux chômeurs : stop ou encore ?

*Carte Blanche
publiée dans
Le Soir du 4
février 2005.*

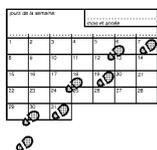
Depuis de nombreux mois, nous dénonçons publiquement le plan de « contrôle renforcé des chômeurs » mis en œuvre par le Gouvernement Verhofstadt - Onkelinx. Nous estimons en effet que ce plan constitue une atteinte au droit à la sécurité sociale pour tous les salariés ainsi qu'une véritable machine à culpabiliser et à exclure les chômeurs. Après quelques mois d'application de ce dispositif, la Ministre fédérale de l'emploi vient de présenter un premier bilan de l'application de ces mesures. Nous ne pouvons partager son enthousiasme par rapport aux éléments qui ont été communiqués.

Selon Mme Van den Bossche, « les premières statistiques tendent à prouver que l'on est bien dans un contexte d'accompagnement des chômeurs, que le seul objectif est bien d'aider vraiment les chômeurs à trouver un emploi, notamment en leur proposant des réorientations dans des secteurs qui subissent paradoxalement une pénurie de main-d'œuvre ». Nous ne comprenons pas comment la Ministre de l'emploi peut tirer une telle conclusion des données présentées.

Une machine à exclure

Pour notre part, le bilan des mesures se résume en quatre chiffres : zéro emploi créé, 36% des chômeurs présents au contrôle mis en accusation, 497 chômeurs exclus et 130.000.000 euros dépensés inutilement.

En effet, aucune donnée présentée ne permet d'étayer l'idée que la mise en place d'un « contrôle renforcé des chômeurs » aurait généré un seul des 200 000 emplois promis par Guy Verhofstadt. Par contre, il est parfaitement établi que, pour plus d'un tiers des chômeurs convoqués et présents lors du contrôle, l'ONEM a estimé que leurs efforts de recherche d'emploi étaient « insuffisants ». Ceux-ci ont donc été obligés, sous peine de perdre leur droit aux allocations, de signer un contrat portant sur ces efforts de recherche d'emploi. Dans un délai de quatre mois, l'ONEM évaluera le respect de ce contrat et, si l'évaluation est négative, imposera une première sanction au chômeur (soit une réduction de l'allocation, soit une suspension de l'allocation).



Le premier résultat concret de l'application de ce nouveau dispositif de contrôle, que certains s'obstinent à présenter comme un accompagnement vers l'emploi, est l'exclusion (pour un minimum de quatre semaines) du bénéfice des allocations de près de 500 personnes qui, sans fournir de motif valable, ne se sont pas présentées au rendez-vous fixé par l'ONEM.

S'agit-il de professionnels de la fraude sociale ? Nous ne le pensons pas. Il nous paraît beaucoup plus probable que ces absents à la convocation soient simplement des personnes en situation de grande précarité pour lesquelles la perte des allocations, sans aucun accompagnement social préalable, ne fera que renforcer la marginalisation. Les statistiques du chômage diminueront d'autant, mais, dans les faits, pas un seul emploi n'aura été créé et la précarité sera accrue !

Enfin, nous estimons que la mise en œuvre de ce dispositif de contrôle représente un budget annuel de 130.000.000 euros. Un tel montant (dépensé par l'ONEM, le FOREM, l'ORBEM, le VDAB) permettrait de créer plusieurs milliers d'emplois et ainsi développer des services pour des besoins sociaux aujourd'hui non rencontrés. Le gouvernement préfère dépenser 130.000.000 euros pour exclure 500 personnes et non pour créer 16.000 emplois.

Le Gouvernement doit reconnaître ses erreurs

L'évaluation de ce dispositif de contrôle renforcé des chômeurs dans le cadre d'une conférence interministérielle sur l'emploi, associant les responsables politiques régionaux et fédéraux, peut laisser entrevoir une issue positive. A tout le moins, le tabou est brisé : les mesures qui ont été prises hier peuvent effectivement être modifiées ou supprimées demain. Mais encore faut-il que le Gouvernement prenne ses responsabilités et que ses membres se souviennent que l'on est parfois grand lorsqu'on accepte de reconnaître et de corriger ses erreurs... Cette conférence se révélerait finalement dérisoire si elle n'envisageait qu'une modification cosmétique du dispositif. La question posée aux élus est bien celle de la pertinence globale

des mesures, du choix entre l'arrêt ou la poursuite de la chasse aux chômeurs.

Pour nous, la condition pour bénéficier du droit au chômage doit redevenir le critère objectif de la disponibilité pour le marché du travail, à savoir d'être prêt à accepter tout emploi convenable. Le maintien ou le retrait des allocations ne peut dépendre de l'appréciation subjective par l'ONEM du caractère « suffisant » des efforts de recherche d'emploi du chômeur. De nombreux chômeurs estiment inacceptable que le Gouvernement impute leur absence d'emploi à leur « manque d'efforts de recherche » au moment même où celui-ci ne parvient pas à relancer l'emploi. Où sont donc les milliers d'offres d'emplois promises vers lesquelles les chômeurs devraient porter activement leurs efforts ?

Pas de sanction sans refus d'emploi. Nous ne pouvons accepter que le risque d'exclusion plane sur tous et que certains chômeurs puissent être exclus alors même que les offices de placement s'avèreraient incapables de leur proposer préalablement la moindre offre d'emploi convenable.

Quoi que décide le Gouvernement, qu'il évolue ou s'entête à défendre les mesures actuelles, nous resterons, quant à nous, aux côtés des travailleurs sans emploi pour la défense de leurs droits sociaux et continuerons, notamment au sein de la plate-forme <www.stopchasseauxchomeurs.be>, à porter avec eux la revendication du retrait de ce plan de chasse aux chômeurs.

Thierry Bodson
(FGTB Liège-Huy-Waremme),

Jacques Debatty
(CSC Bruxelles),

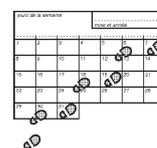
Stéphane Desgain
(ATTAC Wallonie-Bruxelles),

Dan Van Raemdonck
(Ligue des Droits de l'Homme),

Henri Solé
(Collectif Solidarité Contre l'Exclusion)¹.

(1)
L'ensemble des signataires sont membres, parmi 80 autres associations et organisations et 20.000 signataires à titre individuel, de la plate-forme <www.stopchasseauxchomeurs.be>.

Plate-forme chômage



La faible participation des personnes qui vivent la pauvreté dans les « lieux où les pauvres ont la parole »

en bref

Il existe des « lieux où les pauvres ont la parole », mais peu de personnes vivant dans la pauvreté les fréquentent... De l'aide individuelle à l'action collective, il y a en effet de nombreux pas et obstacles à franchir.

*D.D.Zintégré ;
les intertitres
sont de la
rédaction.*

L'accompagnement individuel est important pour la personne aidée, mais aussi pour les associations, cela permet d'observer le comportement des assistants sociaux, de veiller à ce que les assistants sociaux informent bien les usagers de tous leurs droits.

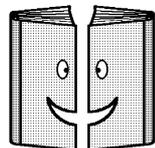
Mais la difficulté avec les personnes aidées individuellement est de les associer aux actions collectives quand leurs problèmes immédiats sont résolus.

1. (Oser) sortir de sa bulle

Il est difficile pour les personnes de dépasser leurs problèmes individuels pour participer à l'action collective, par timidité, par dévalorisation de soi, par peur : les associations sont parfois diabolisées par les responsables politiques, et aussi par complexe d'infériorité, car le monde politique est tellement loin d'eux et les responsables politiques les impressionnent.

Beaucoup d'usagers de CPAS après avoir touché leurs allocations mensuelles, font leurs courses, payent leurs frais fixes : loyer, eau, gaz, électricité, la télédistribution et ensuite pratiquent le « burrowing »¹ : ils se terrent chez eux jusqu'au mois suivant.

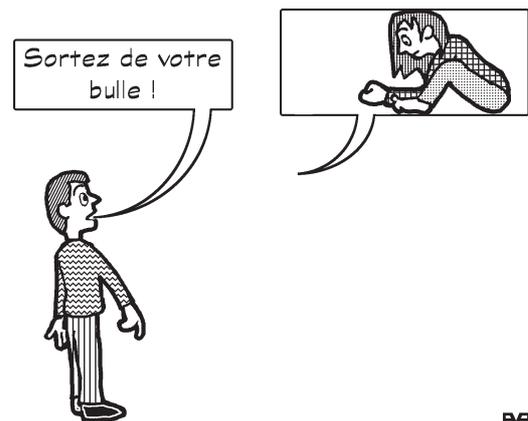
Ils s'isolent dans leur petit monde à eux, leur seul lien avec le monde extérieur est la télévision et la radio, spécialement, c'est le cas de le dire, pour les isolés. La vie en société ne les a pas gâtés, par conséquent ils se méfient, se réfugient et ne s'impliquent plus socialement.



*(1) de
l'anglais :
« Burrow »,
terrier.*

Les mêmes personnes vont m'interpeller dans la rue, en sachant que je fais partie d'une association et de la commission consultative de l'action sociale du CPAS d'Ixelles, me mandatent ou me délèguent informellement auprès des responsables politiques en disant : dis-leur un peu que...

Mais lorsqu'on les invite à rencontrer les responsables politiques et à s'exprimer, ils ne viennent pas.



B&R

2. S'assumer, se défendre, s'ouvrir

Grâce aux contacts cordiaux que j'entretiens avec les responsables politiques, ça marche aussi dans l'autre sens, lorsqu'ils ont un message à faire passer vers les usagers.

Les usagers de CPAS n'assument pas leur statut. Dès qu'ils ont un travail, même si c'est le CPAS qui paye, ex : ART 60-61, ils ne se considèrent plus comme usagers du CPAS, se désolidarisent des autres usagers, parfois en leur faisant la morale : « Vous voyez, moi je travaille ». On les a tellement culpabilisés de ne pas trouver du travail, d'être inutiles.

Les ouvriers, à travers les syndicats, défendent leur statut, même pour un travail pénible (ex : DHL). Les syndicats ne sont pas intéressés par les usagers de CPAS et les

associations n'ont pas les moyens des syndicats.

Par association, il y a un ou deux réels militants, les autres viennent surtout consommer de l'information et de l'aide pour leurs problèmes personnels. En général, les militants sont des personnes ayant un certain langage « intellectuel », ils n'ont pas le profil de l'utilisateur de CPAS de base que s'imagine le monde politique. Ils viennent même avec des idées, ce qui déstabilise certains responsables politiques qui ont un esprit paternaliste (nous savons ce qui est bon pour vous), cela vaut aussi pour certains assistants sociaux.

Même forme de discours chez les employeurs éventuels, qui embauchent des usagers de CPAS surtout pour les exonérations de cotisations sociales dont ils bénéficient plutôt que pour les capacités professionnelles du candidat à un emploi. Les patrons ont des préjugés envers les usagers du CPAS et les confondent avec les désocialisés SDF que l'on peut rencontrer dans les gares et sur les grands boulevards du centre de Bruxelles. Les patrons tiennent un discours du genre : « *pour travailler, il faut savoir se lever et se laver* »... Ils prennent les gens pour des débilés

Les SDF désocialisés sont souvent à la rue parce qu'ils n'ont pas trouvé au CPAS l'aide, le soutien et l'écoute qu'ils attendaient. Ils ne veulent plus avoir à faire avec les institutions et les employeurs et ne vont plus au CPAS faire valoir leurs droits.

3. Se mobiliser et se former, à tous les niveaux

La mobilisation des usagers de CPAS n'est possible que si une mesure touche un grand nombre de personnes et les jette dans des difficultés extrêmes, comme à Anderlecht, au milieu des années nonante, quand le conseil

communal avait décidé de ne plus payer les minimex, sous prétexte que la commune n'avait plus de sous. Les minimexés sont restés 3 mois sans recevoir leurs allocations, c'est comme ça qu'est né le « Comité de défense des minimexés » de Dalida Rigo.

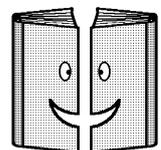
Des formations devraient être organisées pour les membres d'associations qui font de l'accompagnement afin de les informer du fonctionnement du CPAS, des lois, des règles, des droits et devoirs des usagers et du code de déontologie des assistants sociaux, afin de rendre l'accompagnement positif. Des formations pour les conseillers CPAS, qui leur feraient prendre conscience de la réalité du terrain, pourraient aussi être organisées.

Des médiateurs indépendants du CPAS, juristes spécialisés dans le domaine social, dépendant du ministère de la justice devraient être accessibles aux usagers dans toutes les communes, par exemple au bureau de Justice de Paix, afin d'éviter d'encombrer le Tribunal du travail.

Des conseils consultatifs auxquels participent des usagers, des conseillers, des assistants sociaux devraient être généralisés dans tout le pays, les expériences récentes en région bruxelloise semblant être enrichissantes pour tous les acteurs du CPAS.

Comment mobiliser et conscientiser plus de citoyens à tous les niveaux à éradiquer la pauvreté, à plus de solidarité et de dialogue ? Voilà la question.

A lire, à débattre...



Accord interprofessionnel : Non, non, non

en bref

Pour la première fois, le projet d'accord interprofessionnel a été rejeté par l'une des parties. On crie à la fin du modèle belge de concertation sociale. Pourtant, ce n'est pas par irresponsabilité que certains disent trois fois non !

Luca Ciccia ;
<luca.ciccia@
acv-csc.be>.

Tous les deux ans, c'est le même show médiatique autour des négociations interprofessionnelles¹. Celles-ci donnent le signal de départ aux négociations sectorielles qui concernent les travailleurs du secteur privé pour les deux ans à venir. Elles portent essentiellement sur le pouvoir d'achat.

(1) Une note d'explication de cet AIP est disponible sur simple demande au service d'étude de la CNE.

(2) Un employé commence avec un salaire bas et avec l'ancienneté monte de barème. Les augmentations barémiques ne sont donc pas une réelle augmentation mais un étalement de la rémunération sur une carrière.

Ces accords interprofessionnels sont essentiels car ils sont le lieu où l'on négocie le socle de base pour tous. C'est grâce à eux que certaines PME ne sont pas encore un « no social's land ». Les négociations collectives fonctionnent à la manière des poupées russes. Au niveau interprofessionnel, on négocie un socle commun minimum pour tous, y compris pour ceux qui dépendent des allocations sociales (pensions ou chômage). Ensuite commencent des négociations sectorielles qui concerneront uniquement les travailleurs d'un secteur. Puis c'est le tour des délégations syndicales qui, au sein de leur entreprise, peuvent encore négocier de nouvelles améliorations. Penchons-nous sur ce qui restera un projet d'accord et voyons ce que peuvent en penser les chômeurs, les « risés », les précaires, les « exclus ».

Voyons d'abord le contenu et la portée de cet accord. On a entendu parler de flexibilité, de norme salariale, d'index, de prépensions, de primes à l'innovation, de mesures en faveur des bas salaires, de formation, etc. Mais que recouvrent toutes ces mesures, en quoi consistent-elles ?

1. Norme salariale

Depuis la loi de 1996 sur la compétitivité, les négociations interprofessionnelles et ensuite sectorielles se font dans le carcan libéral de la compétitivité. Les augmentations de salaires ne peuvent dépasser la moyenne de l'augmentation des salaires des pays voisins.

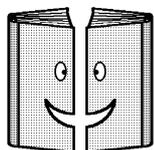
Leur moyenne devient notre plafond ! Même si notre croissance est plus forte que celle de nos voisins – ce fut le cas – et que les bénéfices des entreprises s'accumulent, les salariés devraient se contenter de ce plafond. Pire encore, dans le calcul de la norme, le législateur a intégré l'index qui n'est pas une augmentation mais bien un mécanisme d'adaptation des salaires à l'évolution de certains coûts de la vie. Et pour les employés, la pilule est encore plus dure à avaler car les « barémiques² » sont, elles aussi, intégrées dans les négociations sectorielles de la norme. Ainsi, cet accord ne laisse aux employés qu'une marge théorique de négociation de 0,2 %. Ça ou rien...

2. Prime à l'innovation

Dans le même temps, l'accord prévoit - pour l'instant pour une période expérimentale d'un an - une prime à l'innovation. Elle permettrait à une entreprise d'octroyer une prime à un de ses employés pour le récompenser de ses efforts en matière de recherche et d'innovation. Deux gros problèmes : la nature de l'innovation pourrait être destructrice d'emplois; cette prime peut aller jusqu'à 1% de la masse salariale totale et ce sans paiement d'impôts ni de sécurité sociale ! En gros, une entreprise de 100 personnes peut, sous forme de prime, gratifier son cadre de 1% de la masse salariale de son entreprise parce qu'il a innové. Il n'a pas inventé un vaccin, il a juste innové dans le processus de production... Et comme si le problème de l'inégalité salariale ne suffisait pas, cette prime « évidemment » exemptée d'impôts et de cotisations sociales va sans doute contribuer au déficit de la Sécu.

3. Heures supplémentaires

Mais cet accord entend aussi créer les conditions qui favorisent l'emploi. Pour ce faire, il préconise la possibilité de faire 130 heures supplémentaires, au lieu des 65 actuelles. Evidemment, le cadre réglementaire reste le même. Pour qu'il y ait heures supplémentaires, il faut accord du secteur, de la délégation syndicale ou du travailleur et elles ne peuvent exister que dans les cadres prévus par la loi : inventaire,



surcroît extraordinaire de travail, travaux imprévus,... Mais bon, qui croira qu'en faisant travailler les salariés quelques heures en plus on créera de l'emploi ? Une simple règle de trois me fait penser que le résultat sera exactement inverse ! Le gouvernement prévoit une enveloppe de 80 millions d'euros mais des estimations évoquent déjà une multiplication exponentielle de ces dépenses...200, 300, 400 millions, nul ne peut encore le dire.

peuvent intervenir (ce n'est pas le cas pour le revenu d'intégration sociale). Rappelons aussi que le revenu minimum mensuel moyen garanti n'est à nouveau pas augmenté (pas depuis le milieu des années 1990, or il n'est pas lié au bien-être, donc sa valeur réelle ne fait que baisser). On peut même dire qu'en jouant ainsi sur la fiscalité, et dans le cadre idéologique de lutte contre les « pièges à l'emploi », on ferme la porte à toute discussion sur une revalorisation des minima sociaux.

(3) La large majorité s'explique par un système de vote qui amplifie de fait tout résultat malgré le refus des employés.

4. Bas salaires

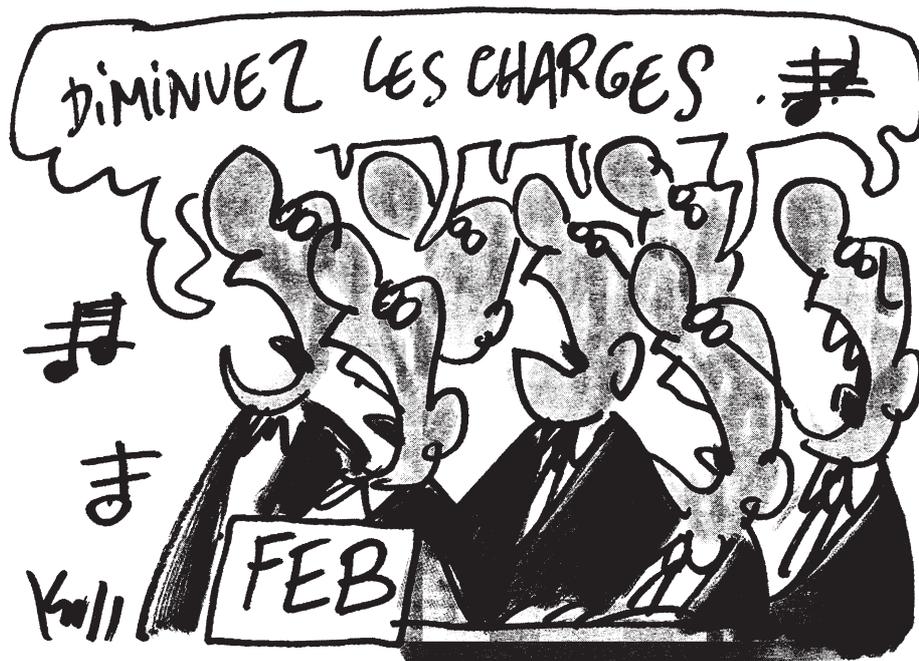
Autre mesure « pour l'emploi » : l'accord prévoit 40 millions d'euros de réductions de cotisations pour les bas salaires. Problème : on joue sur les cotisations pour que le salaire poche augmente mais que le brut n'augmente pas. Cette aide ne sera donc pas prise en compte dans le calcul de la pension, du chômage, de l'invalidité. La collectivité va donc payer ce que le patronat se refuse à faire. Et par-dessus le marché, on oublie encore une fois de parler de la revalorisation des minima sociaux. On peut penser aux allocations de chômage, très rapidement ridiculement basses, pour lesquelles les partenaires sociaux

5. Remis à plus tard

Un autre point concerne les prépensions et est, pour l'essentiel, remis aux discussions sur les fins de carrière qui vont prochainement commencer avec le gouvernement. Autre grande discussion conflictuelle remise à plus tard, celle qui porte sur le rapprochement des statuts ouvrier et employé.

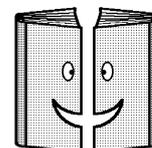
6. Quid des consultations ?

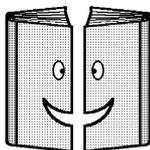
Plus encore que lors des négociations d'accords interprofessionnels passés, les discussions et consultations furent nombreuses et entraînèrent notamment une



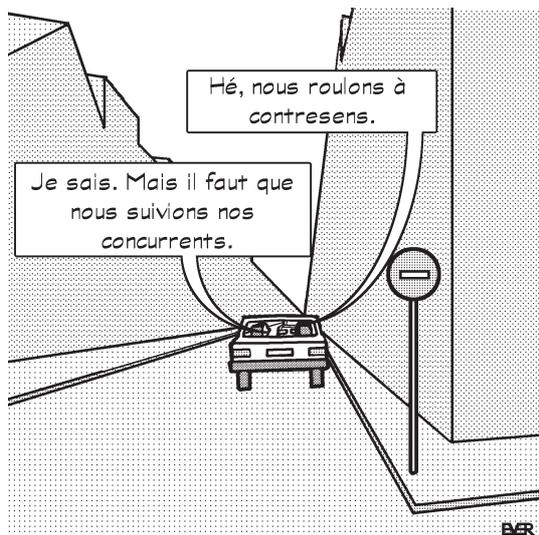
Kroll. Extrait de « On a eu de la chance avec le temps », page 60. Publié avec l'aimable autorisation de l'auteur.

A lire, à débattre...





manifestation de plus de 50.000 personnes qui – fait exceptionnel – se déroulait en pleine négociation. Ce sont ces mêmes processus de consultation permanente qui permirent aux centrales professionnelles CSC et FGTB, aux interrégionales de la FGTB ainsi qu'aux fédérations de la CSC de consulter leurs bases. La FGTB s'est prononcée contre à une faible majorité, et la CSC pour à une large majorité, malgré le vote négatif des employés francophones – CNE – et néerlandophones –LBC – mais aussi de la centrale des transports (Transcom)³. S'il y eut désaccord,



ce fut par la faute du patronat qui porta des revendications farfelues de retour aux 40 heures, de fin des prépensions, de fin des crédit-temps, de prestation de 180 heures supplémentaires sans contrôle syndical,... Malgré cet échec regrettable de la concertation, le gouvernement va donc appliquer l'accord tel quel.

7. Qu'en penser ?

Pour ceux qui se préoccupent des précaires et exclus de toutes sortes, l'avis ne peut être que négatif et ce pour trois raisons :

1. Nous refusons le carcan libéral de la compétitivité qui consiste à faire porter le risque propre à toute activité économique sur

le seul salarié alors que l'investisseur reste assuré d'un bénéfice garanti totalement disproportionné. Nous refusons que la moyenne des pays voisins soit pour nous un plafond. Il faut cesser ce cycle sans fin et soutenir la demande intérieure en augmentant les salaires.

2. Nous refusons une vision du monde du travail qui envoie sur la touche chômeurs et « risés » (ex-minimexés) alors que dans le même temps les salariés se voient presque obligés de travailler plus pour gagner un peu plus correctement leur vie. Il faut réduire le temps de travail.

3. Nous refusons une société à deux vitesses où, mesure après mesure, on crée un monstre : une société dotée d'une tension salariale et d'inégalités inacceptables. Il faut réintégrer toutes les formes de rémunérations dans le circuit de la sécurité sociale, il faut augmenter les minima sociaux et lier le revenu minimum moyen mensuel garanti et les allocations sociales au bien-être.

On ne peut approuver un accord pour soutenir un modèle de concertation qui ne repose plus sur les bases du pacte social et d'accord de partage des fruits de la productivité. Nous voulons un partage « équitable » des richesses communes entre salariés, sans-emploi et patrons. Ni plus, ni moins. Parce que nous ne sommes plus dans ce cadre-là, il nous faut dire NON, NON, NON !

Savoirs, apprentissages de base et exclusion sociale

en bref

Quelques définitions pour commencer

1. *Savoirs et apprentissages de base, socles de compétences*

Les savoirs et apprentissages de base constituent les outils, transversaux, utilisés dans les différentes disciplines.

Les socles de compétence, par contre, sont des mesures objectives d'un niveau atteint dans une matière spécifique, à un moment donné.

2. *Remédiation ou accompagnement pédagogique*

La remédiation vise à compenser une déficience mentale, physique, instrumentale ou comportementale ; elle est mise en oeuvre par des « rééducateurs » (logopède, kinés, etc.), et est très largement pratiquée dans l'enseignement spécialisé.

L'accompagnement pédagogique vise à combler des lacunes repérées dans une matière ou un domaine particuliers ; il est réalisé par les enseignants (ou « éducateurs »).

Donner à tous les chances d'acquérir les savoirs et apprentissages de base

Les savoirs et apprentissages de base sont : lire, écrire, mesurer et calculer, communiquer par différents canaux, dont l'expression artistique, manuelle, physique et les techniques de l'audiovisuel et de l'informatique. Ils se mettent en place progressivement, en fonction du développement corporel, de la conscience phonologique, du développement psychomoteur de l'enfant et cela, entre l'entrée en maternelle et la fin du 1^{er} degré du secondaire.

Pour donner à tous les chances de les acquérir, il faut agir au niveau des structures et au niveau des personnels de l'enseignement. Mais il faut aussi reposer la question de leur finalité.

1. *Renforcer le rôle de l'enseignement maternel*

Très longtemps considéré comme un simple lieu de garderie, il s'est longtemps appelé

Ces derniers mois, on a parlé tant et plus des savoirs et apprentissages de base : dans la déclaration de politique communautaire, le plan stratégique... Mais comment les voir acquis par ceux que frappe l'exclusion sociale sous toutes ses formes ?

école gardienne pour devenir, il y a une trentaine d'années, l'école maternelle. De nombreux spécialistes considèrent aujourd'hui que tout se joue avant 5 ans. Il n'est pas contestable que la plupart des prérequis aux savoirs/apprentissages de base se mettent en place à ce moment-là.

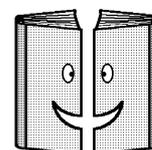
Ce renforcement passe sans doute par l'obligation scolaire dès l'âge de 2,5 ans de manière à combler aussi tôt que possible les lacunes éventuelles du milieu socioculturel de l'enfant. Mais la fixation de l'âge d'obligation scolaire est de la compétence du pouvoir fédéral et les Flamands sont peu disposés à abaisser l'âge de l'obligation scolaire car cela les défavoriserait dans la clé de répartition de la dotation fédérale à l'enseignement. Bien que cela ne concerne que quelques petits pourcents, cet abaissement de l'âge d'obligation scolaire serait une excellente mesure, mais il faut prévoir le renforcement des équipes : enseignants, mais aussi puéricultrices et psychomotriciens. Il faut toutefois respecter le rythme de développement de l'enfant, l'objectif n'étant pas de maîtriser la lecture dès la fin de la 1^{ère} année du cycle 5-8.

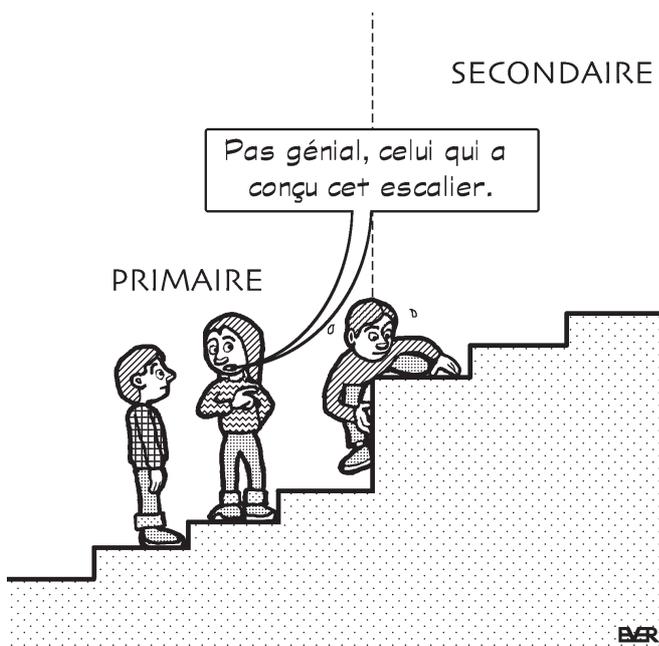
2. *Revoir l'articulation entre le primaire et le secondaire*

La création d'une école du fondement s'impose. Celle-ci permettrait un continuum entre primaire et secondaire. Il apparaît, en effet, que le passage à l'abstraction (notamment en ce qui concerne la mathématique) vient beaucoup trop vite pour pas mal d'enfants de 11-12 ans. En outre, la fracture est souvent trop brutale tant au niveau des contenus que des méthodologies.

Bernard De Commer, enseignant en détachement syndical au SEL-SETCa.

A lire, à débattre...





Si le décret « Missions » prévoit explicitement un continuum entre le niveau fondamental et le niveau secondaire dans les établissements les organisant tous deux, sur le terrain, c'est loin d'être le cas, sinon du fait de la seule bonne volonté des enseignants. Et rien n'est prévu pour les autres écoles. Au niveau de cette articulation, et de manière structurelle, pourrait intervenir ici le Maître des Savoirs et Apprentissages de Base dont il sera question plus loin.

3. Revoir les rythmes scolaires

Le débat commença au début des années 90. Il a très rapidement tourné court. En cause, principalement, les récriminations du secteur HORECA et aussi, faut-il le dire, d'une bonne partie des enseignants.

Peut-être les esprits sont-ils plus mûrs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors au sortir de 7 mois de conflits sociaux dans l'enseignement, quand toute discussion sur ce thème était perçue comme suspecte.

4. Une collaboration renforcée avec les écoles de devoirs

Celles-ci sont trop souvent méconnues par les enseignants. Lorsque, à l'aube de la législature précédente, en 1999-2000, le ministre Jean-Marc Nollet consultait tous azimuts sur son projet de décret visant à limiter les devoirs à domicile à l'école primaire, nous lui avons adressé un courrier reprenant en substance ceci :

- Nous relevions comme positive sa volonté d'éviter, d'une part, que les enfants socio-culturellement défavorisés soient plus

pénalisés encore par le fait de n'avoir aucun ou peu de soutien à domicile et, d'autre part, d'attirer l'attention sur le fait que l'école n'est pas tout dans l'éducation d'un enfant. Il y a un tas d'autres lieux où celle-ci peut se faire comme les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs, les académies, ... Encore faut-il libérer du temps post-scolaire pour permettre aux enfants de les fréquenter.

- Nous ne doutions pas un seul instant du fait que certaines écoles, sous la pression des parents, n'auraient de cesse de contourner, d'une manière ou d'une autre, le prescrit légal. Cela s'est vérifié.
- Nous estimions qu'il serait plus pertinent d'œuvrer à la reconnaissance et au subventionnement des écoles de devoirs, lesquelles font un travail colossal sur le terrain en vue de l'intégration des enfants en difficulté.

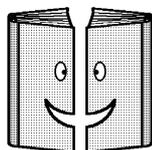
Ces réflexions ont été entendues. Depuis le 28 avril 2004 (MB du 29 juin 2004), un décret gère cette problématique. Dans les missions accordées aux écoles de devoirs, le législateur vise large. Il n'envisage pas seulement le soutien à la scolarité par l'aide aux devoirs et la remédiation, mais aussi le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, sa créativité, son accès et initiation aux cultures, l'apprentissage de la citoyenneté et la participation. D'ailleurs, l'année d'activité des écoles de devoirs débute le 1^{er} septembre et se clôture le 31 août. Sans discontinuité donc.

Le label « école des devoirs » fait désormais l'objet d'une reconnaissance et d'un subventionnement de l'O.N.E. basés sur des critères très stricts (obligation d'avoir un projet pédagogique, respect du Code de qualité de l'accueil des enfants, équipe pédagogique d'au moins 3 personnes qualifiées, etc.). Les écoles de devoirs, c'est donc du sérieux, du solide. Les enseignants ne devraient pas hésiter à en conseiller la fréquentation. Les animateurs de ces écoles de devoirs me paraissent des partenaires avec lesquels collaborer, ne serait-ce que dans les conseils de participation.

5. Revoir les normes d'encadrement

Un calcul séparé pour le cycle 5-8 me paraît une excellente chose.

A lire, à débattre...



6. **Un maître des savoirs et apprentissages de base**

Il existe à ce jour diverses mesures visant à promouvoir un accompagnement pédagogique, entre autres au niveau de l'apprentissage de la langue d'enseignement, des classes passerelles, etc. Ces différentes mesures éclatées pourraient être concentrées sur une même personne dont les missions au sein de l'établissement se résumeraient comme suit :

- accueil des nouveaux élèves de manière à situer s'ils possèdent les prérequis et requis dans les savoirs et apprentissages de base ; si pas, en établissant le diagnostic à destination des enseignants concernés ;
- accompagnement pédagogique des élèves en difficulté, soit individuellement, soit par petits groupes ;
- assurer la coordination pédagogique au sein de l'établissement, notamment au niveau de l'articulation des cycles entre eux et de celle du primaire avec le secondaire.

Reposer la question de la finalité des savoirs/apprentissages de base

Limiter le débat aux seuls aspects techniques du problème que sont les structures et l'encadrement serait par trop réducteur. Les savoirs/apprentissages de base, dont on dit par ailleurs qu'« *ils visent à développer l'esprit critique des enfants en appréhendant le monde qui les entoure pour qu'ils agissent individuellement et collectivement sur celui-ci* », doivent impérativement s'inscrire dans cette démarche-là. Ils ne sont pas une fin en soi.

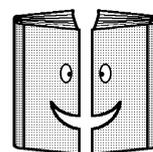
Tout comme ils ne constituent pas uniquement des outils visant à une meilleure intégration sur le marché de l'emploi via une scolarité qualifiante, comme on l'entend parfois dire ici et là. Sans nier la nécessité de cette intégration-là dans une société où le travail reste encore et toujours un élément-clé d'intégration sociale, il me paraît primordial que ces savoirs /apprentissage de base visent non pas à proroger un système socio-économique d'exclusion en permettant seulement l'ascension sociale sans remettre en cause les fondements même du capita-

lisme, mais, au contraire, contribuent à l'émergence d'un système de vie en commun plus égalitaire. C'est donc à un véritable choix de société qu'appelle aujourd'hui le débat sur les savoirs/apprentissages de base.

En guise de conclusion (toute provisoire)

Programme ambitieux que celui de la Communauté française. Il n'est pas neuf, mais jamais il n'a été formulé aussi clairement. L'avenir seul nous apprendra – à moyen terme, soit sur quelque dix années - si cette Communauté est arrivée à apporter sa pierre à la lutte contre la relégation scolaire, le plus souvent accompagnée d'autres relégations. Il appartiendra au politique de poser les arbitrages financiers qui s'imposent pour qu'actes et paroles coïncident au mieux. Celles et ceux qui sont à quelque titre que ce soit sur le terrain de la lutte contre l'exclusion, dont notre Collectif, sauront y être attentifs.

A lire, à débattre...



L'école de demain

Balayer gratos dans une usine ?

en bref

Les différentes filières d'enseignement n'offrent pas toutes les mêmes chances de s'en sortir. C'est parfois le toboggan plus que l'ascenseur social. Mais un nouveau projet de la ministre Arena pose lui aussi des questions inquiétantes...

Didier Lebbe.

Nous avons, presque tous, commencé l'école dans ce que l'on appelle « l'enseignement général » avec pour objectif de s'y accrocher autant que possible. Malheureusement, nous n'avons pas tous pu nous y accrocher, pour diverses raisons sur lesquelles nous ne nous attarderons pas (personnelles, familiales, financières, ...). Dans ce cas, beaucoup d'entre nous n'ont eu d'autre choix que de prendre le toboggan qui leur était proposé pour descendre d'un échelon vers une filière moins valorisée socialement (technique et professionnel). A cet échelon-là, pas de panique, on nous propose encore des diplômes reconnus, qui permettent même à certains de remonter le toboggan pour réintégrer les filières « nobles », ou de trouver un emploi (pas pour tous, malheureusement).

Pour ceux qui sont en obligation scolaire et pour lesquels l'enseignement technique et professionnel temps plein ne convient toujours pas (peu important les raisons), il a été prévu diverses formes d'apprentissage, et c'est là que se situe notre problème.

Des apprentissages à plusieurs vitesses

En effet, la situation des élèves sous contrat d'apprentissage n'est pas des plus limpides. Trop souvent dépendantes de la politique menée au sein de chaque établissement, les situations des apprentis sont traversées par une série d'inégalités portant principalement sur leur statut quand ils sont en entreprise et sur la valeur des diplômes qui leur sont délivrés. Deux grandes formes d'apprentissage se dégagent : les classes moyennes et les CEFA.

1. Les classes moyennes

C'est là que la situation des apprentis est la plus mauvaise. Leur statut est inacceptable (rémunération presque nulle, couverture sociale quasi absente, pas d'ouverture des droits, ...) et le diplôme qu'ils reçoivent n'a pas de reconnaissance légale (les Classes Moyennes ne font pas partie de la Communauté française, qui est seule autorisée à délivrer les certificats légaux).

2. Les CEFA

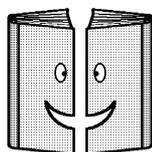
Ici, la situation est plus compliquée. Plusieurs formes de contrats sont offertes aux écoles. Parmi ces contrats, certains sont du même ordre que ceux des classes moyennes, c'est à dire inacceptables (CISP). D'autres, par contre, offrent un véritable statut aux apprentis (CAI ou Rosetta) et coûtent donc plus cher aux employeurs. C'est pourquoi certains secteurs professionnels participent financièrement à l'élaboration de ce type de contrat, avec l'accord des syndicats.

Or, comme ces contrats sont (un peu) plus chers pour les employeurs, la tendance dans certains CEFA est à la facilité, et on préfère signer des contrats bon marché.

Par contre, dans d'autres CEFA, on est non seulement plus soucieux du sort de ses élèves-apprentis, mais on a bien assimilé le principe selon lequel « moins on paie un apprenti, plus on le fait balayer ». Les patrons qui veulent réellement investir dans la formation d'un apprenti ont, eux, bien compris que la réussite de l'apprentissage dépendait principalement de la motivation du jeune (ne nous voilons pas la face, celle-ci est principalement déterminée par son salaire) et par la possibilité que ce jeune a d'être confronté à une réelle situation de travailleur, avec tout ce que cela comporte (salaire, indépendance, conditions de travail, ...). Bref, dans ce cas, l'apprentissage constitue une réelle immersion dans le monde du travail.

De plus, il est facile à comprendre qu'un patron qui investit financièrement dans la formation d'un apprenti sera plus soucieux de l'avancement de sa formation que si la

A lire, à débattre...



présence de cet apprenti ne lui coûte rien. Si j'achète un bic dans le commerce, j'y ferai plus attention que si on me l'offre dans le cadre d'une campagne publicitaire.

Enfin, tous les CEFA peuvent (là encore s'ils le veulent) délivrer des certificats scolaires légaux (comme dans le système normal) vu qu'ils dépendent de la Communauté française.



Projet Arena

Sur cette matière (enseignement qualifiant), les objectifs de la Ministre sont simples. Il s'agira de simplifier le tout et d'intégrer l'apprentissage en entreprise (alternance) dans le technique et le professionnel, et de permettre aux Classes Moyennes, avec leurs contrats de travail inacceptables, de délivrer les mêmes certifications que dans l'enseignement.

Cela veut dire que l'on va demander aux entreprises d'accueillir un grand nombre de jeunes (56.000 selon l'Union Wallonne des Entreprises, qui annonce déjà qu'elles ne pourront pas les payer) à des postes peu ou pas qualifiés, peut-être déjà occupés par des salariés.

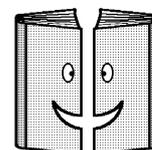
De plus, cela signifie que les formes de contrats d'apprentissage acceptables se

verront noyées par cette mesure et condamnées à mourir pour laisser la place à des apprentis non rémunérés. Les CEFA qui ont choisi de faire des efforts sur la qualité des contrats d'apprentissage verront tous ces efforts s'écrouler.

Et enfin, les classes moyennes pourront délivrer les certificats scolaires légaux, sans appartenir à la Communauté française, alors qu'elles nous ont déjà prouvé le peu d'attention qu'elles réservaient à leurs apprentis, d'un point de vue social.

Madame Arena, pourquoi prendre le système des Classes Moyennes comme référence, alors qu'il existe au sein même de votre Communauté française des initiatives (CEFA) beaucoup plus intéressantes ? Pourquoi ne pas réfléchir aux statuts des jeunes que vous allez envoyer en entreprise pour faire en sorte que ceux-ci ne rentrent pas en concurrence avec les travailleurs, peu ou pas qualifiés, qui occupent aujourd'hui ces postes de travail ?

A lire, à débattre...



Echos de Porto Alegre 2005

Didier Coeurnelle,
Coalition pour un Parlement mondial et une démocratie globale,
15 février 2005.

Un des intérêts de se rendre aux Forums sociaux mondiaux, c'est la possibilité de participer à d'innombrables rencontres et réunions dans des tentes assez bien aménagées mais aussi dans des hôtels de luxe agréablement climatisés.

Le Forum social mondial, c'est la rencontre de gens de toutes nationalités, mais surtout blancs quand même, de toutes les origines mais surtout aisés quand même, favorables à la solidarité internationale, notamment celle de l'organisation qui leur a généralement payé le voyage à Porto Alegre après avoir payé celui de Mumbai (Bombay) et de toutes les tendances de la gauche y inclus, vous l'aurez compris, la gauche caviar.

Un Forum social, mondial ou européen, c'est aussi un grand carnaval de la gauche multiple et multicolore se répandant dans de vastes espaces généralement écrasés de soleil. Des centaines de milliers de militants s'y parlent, écrivent, dialoguent durant des milliers de rencontres à propos d'une meilleure répartition des richesses, de la diversité et des confrontations culturelles et religieuses, des nationalismes et des internationalismes, de démocraties nationales et de démocratisation internationale, de féminismes, d'antiracismes, de syndicalismes,...

La rencontre d'innombrables bonnes volontés, de multiples opinions, d'une organi-

sation assez complète, quoique chaotique, est extrêmement fructueuse en idées et en échanges pour la plupart des participants. Elle permet bien des actions et des sensibilisations par-delà les frontières.

Mais par-delà les richesses des échanges, les paradoxes et le plaisir de se sentir nombreux, le Forum a-t-il d'autres atouts ? Les participants et organisateurs des Forums précédents étaient devenus conscients que la diversité était sans unité suffisante et donc sans guère de propositions et que la « Charte des principes » du Forum était assez courte et sans grand impact. Cette année, en principe, de nombreuses activités de réception des propositions ont été réalisées et des outils de diffusion des initiatives sont prévus via entre autres des livres multilingues et un site internet.

Le Forum 2006, qui devrait se dérouler simultanément sur plusieurs continents, est un compromis délicat mais aussi un pari audacieux. La décision de réaliser le Forum 2007 en Afrique est symboliquement importante.

Même imparfait, le Forum est aujourd'hui l'événement international le plus utile à l'élaboration d'une identité progressiste au niveau global.

Philippe Paermentier,
Responsable des TSE CSC Wallonie – Bruxelles,
le 15 février.

En littérature, on appellerait cela des mémoires ; au cinéma, un flash-back.

Pour le Forum social mondial, c'est plus compliqué ; ce sont des images qui s'en vont et s'en reviennent, qui s'entrechoquent tout le temps, instables. Ce sont des souvenirs et c'est difficile à détailler parce qu'ils bougent sans cesse. On se souvient mal de l'eau d'une rivière.

J'en appelle donc à la rescousse Georges Perec et comme lui, je me souviens.

Je me souviens, Porto Alegre, hémisphère sud, dans la chaleur de janvier 2005.

Je me souviens de la grande mappemonde dans la chambre de Sarah et tout au sud du Brésil ce petit point entouré de rouge.

Je me souviens du premier jour. Nous étions 15 syndicalistes belges dans le petit matin clair et de Bento Gonçalves, petite ville de

100.000 habitants à 150 kilomètres de Porto Alegre.

Je me souviens des baraquements crucifiés sur les collines.

Je me souviens des enfants au regard de pluie qui s'ennuyaient et s'amenuisaient dans l'été lourd et gris de la banlieue.

Je me souviens de Béla, d'Alviro, de Lauro et de leurs familles qui traversaient la vie en titubant, jetés de vagues terrains en terrains vagues jusqu'à cet enclos pourri du chemin de fer d'où ils ont aussi été chassés.

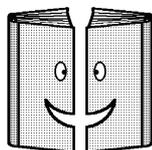
Je me souviens que tous les hommes naissent libres et égaux en droit.

Je me souviens de l'Acamare où Béla, Alviro, Lauro et bien d'autres ont arrêté leur route.

Je me souviens, ils ont préparé leur café de tous les jours pour nous recevoir.

Je me souviens de l'éminente dignité des petites gens.

Je me souviens, l'Acamare, centre de triage des déchets mais surtout lieu d'insertion,



maison de passage où Béla, Alviro et Lauro retrouvent les forces pour rebâtir et c'est en cela qu'ils sont fascinants, ces femmes et ces hommes aux visages burinés par la poussière et le mépris.

Je me souviens d'Orildès, de Sergio et de leurs camarades, délégués du commerce de la CAT (Centrale Autonome des Travailleurs), qui encadrent et dynamisent l'Acamare.

Je me souviens d'Orildès et de Sergio et du rouge intense de leurs mots, beaux comme des orages et je me souviens de Balzac qui écrivait : « *J'appartiens à un parti d'opposition qui s'appelle la vie* »

Je me souviens du discours de Jean-François à la mairie.

Je me souviens des larmes d'Orildès.

Je me souviendrai toujours d'Orildès.

Je me souviens de la grande manifestation multicolore sur le boulevard Borges de Medeiros.

Je me souviens, nous étions 100.000.

Je me souviens, la rumeur des forces alternatives, les baluchards, les inscrits au parti, les non inscrits, les syndiqués à mort, les non syndiqués, les zèbres inouïs de l'anarchie, le Che et l'immense Bob Marley, les fauchés et les informatisés, la foule bigarrée des révoltés.

Je me souviens là-bas, tout au bout de la nuit, dans le ciel étoilé du Lac Guaiba, Manu Chao qui chantait la berceuse que tu aimais tant : « *Minha macona, minha torcida, minha querida, minha galera...* »

Je me souviens des nuits où tu m'as ressuscité.

Je me souviens du beau jour de tes yeux

Comme si c'était hier,

Comme si le temps ne s'était pas arrêté

Dans l'hôpital gris, dans la ville grise.

Je me souviens du forum syndical qui marquera notre histoire.

Je me souviens y avoir touché du doigt la première grosse alternative à la globalisation néolibérale.

Je me souviens du programme du forum épais de 327 pages.

Je me souviens de l'anomie joyeuse qui transpirait des quelque trois mille animations proposées.

Je me souviens qu'anomie veut en quelque sorte signifier bordel.

Je me souviens d'un énorme mouvement

neuf, horizontal qui se développe à hauteur d'hommes, où aucune hiérarchie n'est apparente.

Je me souviens qu'un mouvement de contestation naissant s'affirme toujours dans la cacophonie et l'incohérence.

Je me souviens qu'il y a moins de vaches laitières en Jamaïque parce que le lait Nestlé revient moins cher que la production locale.

Je me souviens que l'espérance de vie des femmes et des hommes est en train de baisser au Burkina Faso.

Je ne me souviens plus de l'accord interprofessionnel.

Je me souviens des théories que de brillants intellectuels construisent au mépris de la profonde et quotidienne réalité des exclus.

Je me souviens qu'il y a plus de personnes qui ont parlé des problèmes du Sri Lanka que de Sri Lankais présents au forum.

Je me souviens qu'il y a infiniment plus d'experts qui ont parlé du chômage que de chômeurs présents.

Je me souviens du dirigeant socialiste belge qui est venu parader à Porto Alegre alors qu'il est complice dans son pays de la pire des politiques menées à l'encontre des chômeurs depuis le début des années de crise.

Je me souviendrai toujours de l'indécence à se déclarer socialiste là-bas et à organiser la chasse aux chômeurs ici.

Je me souviens de « *l'usina do gasômetro* ». Je me souviens des bananes coupées en trois. Nous étions trois.

Je me souviens du lait de noix de coco.

Je me souviens : « *Doctor Livingstone, I presume ?* »

Je me souviens des nouvelles amitiés autour de la camparina.

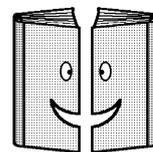
Je me souviens de Martine et de « *la valise de son esprit si chargée qu'elle aurait des problèmes pour passer à la douane des idées* ».

Je me souviens de Vinciane, de Bart, de Jean-François, de Véronique, de Elke, Jessie et tous les autres....

Je me souviens « *O Brasil, que a gente quer* »

Je me souviens Porto Alegre où « *um outro mundo é possível* ».

A lire, à débattre...



Charité et solidarité

Chronique de Hugues Le Paige, diffusée le jeudi 13 janvier sur la Première (RTBF) et reproduite ici avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Alors que l'on s'apprête à vivre chez nous un grand moment de fiançailles cathodico-caritatives et de show humanitaire, des questions de plus en plus pressantes se posent sur la manière de contribuer au mieux à la solidarité avec les peuples victimes de la catastrophe du 26 décembre. En France, la polémique fait rage : une organisation comme MSF estime qu'elle n'a pas les capacités opérationnelles d'utiliser plus d'argent qu'elle n'en a reçu jusqu'ici. On parle de surenchère d'initiatives, d'embouteillage et de déperdition de l'aide. « Pharmaciens sans frontières » note de son côté qu'« *une aide humanitaire aussi massive qu'irrationnelle pourrait déstabiliser à long terme l'économie des pays sinistrés et les rendre durablement tributaires de cette aide* ».

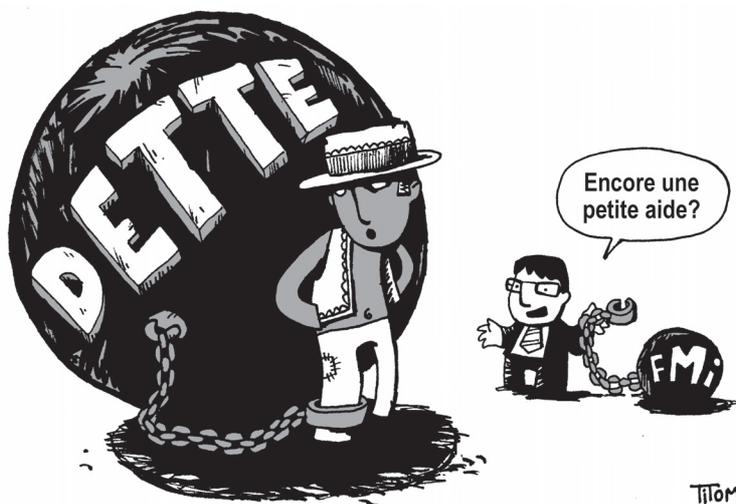
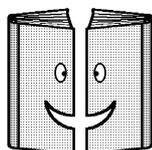
La meilleure aide est celle qui à terme permet à l'économie des pays touchés de fonctionner. Il ne s'agit évidemment pas d'aider moins mais d'aider mieux, de planifier, de réguler, de penser, et osons le terme, de penser politiquement la solidarité.

A ce propos le Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde faisait hier ce constat terrible : « *L'aide internationale promise est estimée de 6 à 8 milliards de dollars. C'est six fois moins que ce que les onze pays détruits par les tsunamis remboursent chaque année* ». C'est effrayant, consternant, révoltant ! Eric Toussaint, président de ce comité, ajoutait que « *derrière la générosité médiatisée à outrance, même quand elle est sincère, demeure donc un mécanisme très subtil qui aspire les richesses des populations du Sud vers leurs riches créanciers* ». Les dons finiraient ainsi, de fait, par rembourser la dette.

Des créanciers (pays ou organismes internationaux) acceptent le moratoire de la dette de certains pays. Insuffisant ou inutile. Seule l'annulation totale de la

dette des pays touchés et des autres, ensuite, pour éviter des catastrophes plus discrètes peut être à la mesure de la solidarité nécessaire. Mais l'entendra-t-on vraiment dans le flot de paroles et d'images nées de l'union sacré des radiotélévisions privées et publiques ? Et qui, au-delà des belles paroles, en assumera la responsabilité politique ?

A lire, à débattre...



Titom

Tsunami

Ne pas oublier les catastrophes oubliées par l'homme

Quelque 50 millions d'euros récoltés en une seule soirée télévisée, une école primaire qui met sur pied une vente de dessins, les employés d'une entreprise anversoise qui versent une journée de leur salaire mensuel à « Tsunami 12-12 », somme doublée par le patron, des scouts qui lavent des voitures, des retraités qui organisent un concours de crêpes... Du jamais vu ! Le cataclysme qui a touché le Sud-Est de l'Asie a provoqué en Belgique un souffle de solidarité qu'on peut aisément qualifier d'historique. Il faut s'en féliciter, à l'heure où les replis divers tendent à se banaliser dans notre pays, voyez les scores électoraux de l'extrême droite, et où les mécanismes de solidarité - notamment entre communautés - sont remis en question.

Comment expliquer une telle générosité ? Les spectaculaires images prises par des cameramen amateurs, souvent des touristes, de la vague balayant tout sur son passage ont marqué les opinions publiques. L'impensable bilan humain et la gigantesque couverture médiatique, certains parlent de « première catastrophe naturelle mondialisée », expliquent sans doute cette empathie en effet mondiale - l'Afrique a également versé de l'argent pour les victimes ! Devant les témoignages de détresse de pêcheurs ayant tout perdu, famille, maison, gagne-pain ; les images de rues de villes dévastées comme si elles avaient subi le sort d'Hiroshima et les photos de disparus, affichées sur d'innombrables panneaux, comment en effet rester impassible ?

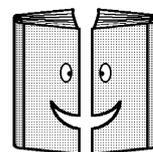
Le seul facteur médiatique ne saurait cependant expliquer à lui seul l'incroyable mobilisation. La présence, parmi les victimes de Thaïlande, de nombreux Occidentaux et le fait qu'une partie des zones touchées étaient dédiées aux touristes - donc vous et moi - explique sans doute aussi ce sentiment de proximité affective avec les victimes. Il n'est pas certain que nous aurions assisté au même élan si les vagues avaient touché les côtes encore vierges de touristes du Mozambique ou de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Plus complexes, les calamités provoquées par l'homme - guerres, génocides, déporta-

tions, etc. - suscitent rarement une mobilisation aussi unanime. L'ex-Yougoslavie, pourtant à nos portes, et le Rwanda sont des exemples pas si lointains non plus d'une solidarité mais bien d'une apathie mondialisée. Une apathie d'autant plus regrettable que bien des désastres humains pourraient être évités sous la pression citoyenne, alors qu'aucune mobilisation ne parviendra jamais à arrêter un tremblement de terre.

Denis Grégoire ; in Libertés, mensuel d'Amnesty International, février 2005.

A lire, à débattre...





Cher Henri,

J'ai bien reçu ton courrier du 1er décembre 2004. Au moment du lancement du journal, j'étais emballé. Je n'ai plus eu le feu sacré après avoir lu les numéros de 2003. Si je ne paye plus ma cotisation, ce n'est pas par inattention. Je n'adhère pas aux positions prises par le journal dans le domaine de l'éducation. Elles sont trop conformistes. Je n'y trouve aucun élan révolutionnaire. Je n'ai plus envie de le soutenir financièrement.

Le journal ne fait pas assez remarquer que l'éducation renforce les inégalités et les exclusions. Sous prétexte qu'ils sont allergiques au pont aux ânes, construit par le théorème de Pythagore, 150 élèves sont susceptibles d'être renvoyés de l'athénée Jacquemotte. Le système aggrave la fracture sociale. La noblesse, très intellectualisée, sort du secondaire général et de l'université. La bourgeoisie, un peu plus terre à terre, sort du secondaire technique et des hautes écoles du supérieur long. Les prolétaires sont issus du secondaire professionnel et des basses écoles du supérieur court.

Je ne retrouve pas l'esprit de "PasSage" qui voulait rester intégralement indépendant. Le fait d'être subventionné par les pouvoirs publics freine la liberté d'expression. La manne céleste serait supprimée si le journal lançait des idées révolutionnaires dérangeantes. Il n'oserait pas contester la politique éducative de la Belgique francophone. Ceci dit, sur les autres plans, je continue à penser que les objectifs du journal sont défendables même s'ils relèvent parfois un peu de l'angélisme.

Bien cordialement,

Jean Dupont, 5 décembre 2004

Merci beaucoup, Jean, pour ta réponse et sa franchise.

Les objectifs du Collectif ne sont pas les mêmes que ceux du "PasSage". Ce dernier menait un combat d'information au profit des exclus où chacun de nous exprimait ce qu'il croyait bon et vrai et où les autres acceptaient des idées et leur brassage, tout en restant libres de dire le contraire, tandis que le CSCE fédère et entraîne dans des combats sociaux de nombreuses personnes et organisations, dont les deux grands syndicats.

Nous avons un journal qui en partie reflète nos combats et permet aussi l'expression d'autres combats de personnes et organisations avec lesquelles notre rédac'chef et notre CA sont d'accord. Personnellement je n'ai jamais pu écrire un texte qui ne soit amendé, complété ou coupé. Peut-être pourrait-on dire que le journal du CSCE est le reflet des opinions moyennes des responsables et organisations qui portent le Collectif ? C'est aussi pourquoi nous mettons à la disposition de nos lecteurs et des organisations les textes qui sont des compromis de combat social contre l'Exclusion des organisations qui mènent le même combat : Créances alimentaires, Stop Chasse aux Chômeurs, humanisation des CPAS. (...)

Actuellement nous voyons des propositions que nous soutenons, faire une percée législative : créances, prison, lien entre enseignement technique et professionnel grâce à tes chers modules. Nous sommes bien conscients que nous n'obtenons que difficilement et par à-coups ce que nous attendons, mais au moins tout bouge.

J'allais oublier de te dire que nous ne disposons d'aucune subvention qui nous obligerait à être des moutons, sinon je n'aurais pas adhéré au Collectif.

Cher vieil ami, je trouve que tu simplifies un peu trop les problèmes de Jacquemotte ainsi que les écoles et les couches sociales, mais j'admire la vigueur de ton engagement et ta ténacité. (...)

Henri Solé, 6 décembre 2004



Mon cher Henri,

(...) Si mon courrier est (...) publié, je tiens à justifier très sérieusement ma position.

Ma justification trouve son point de départ dans les résultats de l'enquête Pisa, menée par l'OCDE. Ils mettent en évidence les dérives d'un enseignement obsédé par le formatage, l'égalité et le rendement. Si j'ai quitté le Collectif c'est qu'il donnait l'impression d'aller dans le sens des deux premières dérives. Le formatage des individus s'opère dans le moule d'un tronc commun trop intellectualisé ou dans un collège unique qui ne comporte pas d'options. Les élèves n'ont pas la possibilité de valoriser leurs talents manuels, techniques ou artistiques. (...) Le formatage consiste aussi à mettre le secondaire général sur un piédestal. (...).

Pour atténuer le formatage, le tronc commun devrait être moins intellectualisé et assorti d'un très petit nombre d'options axées sur de très grands domaines du savoir. (...) Dans le jargon des théologiens de l'éducation, l'égalité c'est la réussite pour tous au même âge. C'est de l'angélisme. Tous les jeunes n'ont pas les aptitudes requises pour acquérir les mêmes connaissances au même moment. Ceux qui se révoltent contre ce dressage devraient être transférés dans des hôpitaux pédagogiques dénommés écoles des caïds. Les paumés n'ont pas le droit de cheminer à leur rythme, en capitalisant progressivement des savoirs.

(...) L'égalité n'existe pas en ce qui concerne les résultats. Les degrés de réussite varient de 50 à 90% des points, (...) dans certaines disciplines, les diplômés valident des "performances" acquises avec 45, 40 ou même 35% des points. Dans ces conditions, (...) les diplômés (...) valorisent des individus moyens en tout. L'égalité n'existe pas en ce qui concerne les matières. (...) Pisa se (...) limite à la langue maternelle, aux mathématiques et aux sciences. Il ridiculise donc les autres disciplines telles que les sciences humaines, les langues étrangères, les arts et les techniques. (...). La seule matière qui mérite d'avoir la vedette, c'est la langue maternelle. On ne peut pas faire convenablement son chemin dans la vie si on est moyen en français.

Pisa se braque sur le rendement. Les élèves moyens ne sont pas des bons élèves. A 15 ans, tous les potaches doivent être au-dessus de la moyenne dans toutes les branches. Ceux qui ne sont que moyens sont bons pour le technique. Ceux qui sont faibles sont socialement dévalués dans le professionnel. L'obsession du rendement renforce la fracture sociale. Au plan humain, ce n'est pas de l'éducation. (...) La seule solution c'est de supprimer le cloisonnement entre filières nobles et filières dévalorisantes. C'est de supprimer le cloisonnement entre types d'écoles. La démocratisation c'est de mettre sur un pied d'égalité toutes les formes d'excellence. Qu'elles soient générales, techniques, artistiques ou professionnelles, toutes les formations devraient conduire à un humanisme à part entière.

Dans un secondaire décloisonné, il y aurait un seul type d'école qui favoriserait le brassage socioculturel en permettant à tous les jeunes de vivre ensemble. Dans le supérieur, il y aurait aussi un seul type d'établissement. Il y aurait un tronc commun qui correspondrait à des socles de compétences communs à tous les cadres moyens ou à tous les cadres supérieurs. Ces troncs seraient assortis d'options qui seraient plus spécialisées que dans le secondaire. (...)

Bien cordialement,

Jean Dupont, 12 décembre 2004

Courrier des lecteurs



Agenda

— Du 4 au 23 mars

Regards sur le Travail (7^{èmes} rencontres documentaires autour de la question du travail)
14 films - 9 débats pour mieux saisir les enjeux des mutations contemporaines du travail
organisé par **Le P'tit Ciné** dans divers lieux à Bruxelles
Infos : 02.538.17.57 ; voir : <www.leptitcine.be>, <contact@leptitcine.be>

● 10 mars à 20h

AG de la plate-forme contre la chasse aux chômeurs (Cf. articles pp.16 à 21)
à Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bruxelles
Infos : 02.218.09.90 – <www.stopchasseauxchomeurs.be>

— 13 mars à 13h30

Pour la suppression des centres fermés, l'arrêt des expulsions, la régularisation de tous les sans papiers, une politique d'asile et d'immigration qui respecte les droits humains
Rassemblement devant l'Enclos des Fusillés (Parc de la Citadelle) rue des Glacis à LIEGE et départ à 14h vers le Centre fermé de Vottem
Infos : CRACPE 04.232.01.04 du lundi au samedi de 17 à 18h30, <cracpe@skynet.be>, <www.cracpe.tk>

— 14 mars à 19h

Rencontre-débat du Forum Social de Bruxelles : Pour une Europe sociale et fiscale. Le modèle social belge est-il menacé ?
A l'Espace Citoyen, 30 rue des Fabriques à 1000 Bruxelles
Infos : 02.503.21.30 ; voir aussi <www.capitaledelapaix.be>

— 16 mars à 20h

Conférence : **Chronique de 25 ans d'application de l'aide sociale**, par LST
à la salle Ste Julienne (derrière le cinéma FORUM), rue Belvédère à Namur
Infos : 081.47.04.30, <lautreivre@skynet.be>

● 19 mars à partir de 13h

EUROmanifestation à Bruxelles (voir pages 8 et 9)
départs de la Gare du Midi et de la Porte d'Anderlecht

● 23 mars à 20h

Conseil d'animation du Collectif (Transformation du minimex en R.I.S. : une première évaluation).
(Cf. annonce p. 5)
A Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bruxelles
Infos : 02.218.09.90 ; <www.asbl-csce.be>

— Du 14 au 30 avril à Huy

Quinzaine de la Tolérance

Des Assises pour l'Égalité au Forum Social Huy-Waremme.
Une démarche citoyenne menée par la Coordination Huy-Waremme pour la Tolérance.
Infos et programme (expos, conférences, théâtre, ciné) : 085.211.206 ou <herve.persain@ccah.be>

● 19 avril à 20h

AG statutaire du Collectif (Cf. annonce p.7)
à Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bruxelles
Infos : 02.218.09.90 ; <www.asbl-csce.be>

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Nous avons besoin de vous !

Nous continuons nos chantiers, fidèles à notre préoccupation centrale: **renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.**

- actuellement, nous sommes engagés dans la plate-forme « **Stop à la chasse aux chômeurs** » pour laquelle nous assumons aussi le soutien logistique.
- nous poursuivons la **publication du journal**, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Cela implique évidemment un autre défi: faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publication, frais d'envoi) et également à une partie de nos frais de personnel, car nous avons à présent deux travailleurs. Nous assurons seuls ces coûts (y compris les frais d'impression du journal, depuis 2003). Vous comprendrez donc l'importance de votre soutien financier pour la poursuite de notre travail.

Vous pouvez nous aider :

- en mettant en route un **ordre permanent mensuel** (de 5 à 15 euros)
- en faisant connaître notre journal autour de vous et en versant votre abonnement à temps
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail (notamment pour la recherche de moyens de financement).

Abonnements (*ajouter en communication : ABO*)

- 15 euros/an : travailleurs
- 8 euros/an : sans emploi et étudiants
- 30 euros/an : organisations
- 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

Cotisations de membre (*ajouter en communication : COTIS*)

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales)

- 30 euros/an : travailleurs
- 15 euros/an : sans emploi et étudiants
- 60 euros/an : organisations
- 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi

Numéro de compte (au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) :

068 - 2370559 - 03
523 - 0800384 - 15 (banque Triodos)

Pour nous contacter : (Yves Martens et Fatih Tanriverdi)
adresse : 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles
téléphone : 02 - 218.09.90
fax : 02 - 218.09.90
courriel : info@asbl-csce.be
site internet : <http://www.asbl-csce.be>

*Merci à tou(te)s pour votre soutien !
et bienvenue parmi nous pour celles et ceux qui veulent nous donner un coup de main !*

NOTES

Journal de Collette

Du 1er décembre 2004
au 31 janvier 2005

BER

DÉCEMBRE 2004

Mercredi 1

Les opérations pacifiques de l'armée seraient financées par le budget de la coopération au développement.



DÉCEMBRE 2004

Vendredi 10

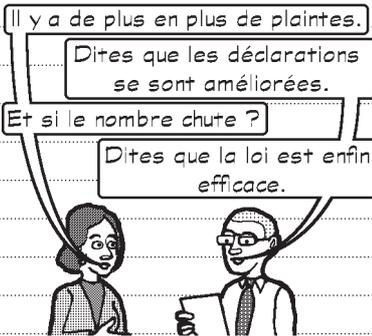
Un rapport de l'Unicef signale que la moitié des enfants du monde vit dans la pauvreté absolue.



DÉCEMBRE 2004

Vendredi 17

Les plaintes d'harcèlement au travail ont doublé depuis l'introduction de la loi en 2002.



DÉCEMBRE 2004

Mercredi 22

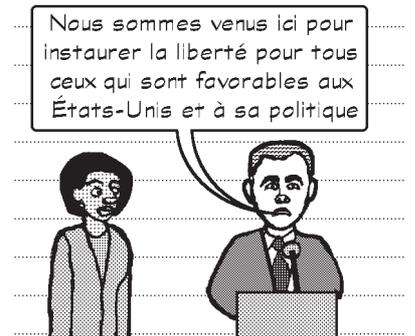
La plus grande manifestation syndicale depuis 1993 a rassemblé plus de 50.000 personnes.



DÉCEMBRE 2004

Vendredi 24

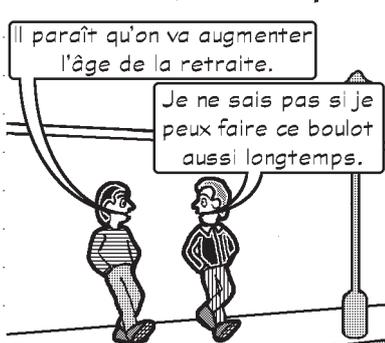
Les EU empêchent la publication d'un document des NU critiquant la situation en Irak et en Palestine.



JANVIER 2005

Vendredi 7

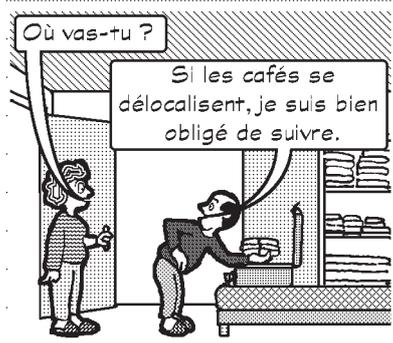
Le ministre Vande Lanotte prétend que le problème de 2005 ne sera pas le vieillissement, mais l'emploi.



JANVIER 2005

Vendredi 14

Le nombre d'établissements horeca serait en diminution en Belgique.



JANVIER 2005

Jeudi 20

Une étude démontre que les généralistes belges font plus d'heures et gagnent moins que leurs collègues européens.

